

**LE CHÂTEAU ET LA DÉFENSE
DE GUILLAUMES PENDANT LES
GUERRES DE RELIGION**

Jean-Bernard LACROIX



Plan de Guillaumes

• Les premières alarmes et le renforcement des défenses

Les troubles religieux qui éclatent en France à la fin du règne de Henri II remettent la défense de Guillaumes au premier plan des préoccupations des consuls. La garde et l'entretien du château royal incombent en effet aux habitants dont les hommes les plus valides doivent assurer un service de garde armée car il n'y a pas de présence militaire permanente au château. Ce n'est qu'en cas de menace grave que des renforts de troupes sont susceptibles d'y venir. Une garnison séjourne dans la place forte de Colmars qui garde la frontière face à Allos en territoire savoyard et entretient des relations étroites avec Guillaumes.¹

Quelques jours avant l'assemblée de la communauté de Guillaumes, le 13 octobre 1560, « arribet en la présente ville le cappitaine Pratz commissayre de monsieur le conte de Tende grand seneschal pour le Roy en Provence »². Celui-ci a donné ordre de faire fermer les portes. Les consuls s'y conforment « reservant uno en la quallo si metra guardo ».

Le 11 décembre 1560, le comte de Tende demande à Guillaumes de contribuer pour l'entretien de soldats du capitaine Calhe en garnison de Castellane à raison de « cinq solx et tres patach par feu et par chacun jour ». C'est en effet de Castellane que les frères Antoine et Paul de Richieu, seigneurs de Mauvans, ont pris la tête du mouvement protestant en Provence causant une première émeute. Après l'exécution d'Antoine de Mauvans à Draguignan, son frère lance des repréailles tandis que Claude de Savoie comte de Tende et gouverneur de Provence ordonne la levée de six mille hommes.

Le 28 décembre 1560, les consuls ont en effet reçu une missive des procureurs à Aix qui ont mandat du comte de Tende pour « fere enrroller un home par feu et les tenir prest pour marcher ». Les consuls de Guillaumes mandatent un des leurs pour être déchargés de cette contribution. Ils doivent en même temps rechercher un prêt d'argent à Aix pour conduire deux procès dont un touchant la terre gaste³. Le 17 janvier 1561, leur envoyé Jehan Olive qui a obtenu satisfaction, peut présenter en conseil les précieuses lettres d'exemption signées du comte de Tende⁴.

La première alerte sérieuse pour Guillaumes se produit en 1562. Les combats ont commencé en basse Provence au printemps avec la prise de Barjols par les protestants le 6 mars 1562 et celle, sanglante, d'Orange par les catholiques trois mois plus tard. Le compte du trésorier de la communauté, le clavaire⁵, entre mai et septembre 1562, fait état de plusieurs dépenses engagées pour l'entretien de compagnies et pour des missions dans des localités des environs permettant de s'informer sur les mouvements de troupes hostiles.

Le 25 mai 1562, les consuls reçoivent de Colmars, l'ordre du capitaine Gay de se tenir sur leur garde. Ils s'empressent de faire réparer le tambour de guerre destiné à alerter la population : « pausy aver pagat a mestre Remusaty notary per pargemins qu'a bailat per adobar lou taborin de guerro », écrit le clavaire. Des envoyés sont chargés de prendre des nouvelles à Castellane et à Colmars « per veser sy lous uganaus⁶ s'en eron anas ». Le 27 juin le capitaine Gay expédie à Guillaumes un messenger pour annoncer que « lous uganaus avion tuat la sentinelho de mosur de Pras » et, le 2 septembre, que « s'en ero sortit uno bando de

¹ En 1747, le lieutenant général de Bourcet indique dans son *Mémoires sur la frontière des Alpes* qu'on communique en sept heures à cheval de Guillaumes à Colmars par le col de Champ et en trois heures entre Guillaumes et Entrevaux

² ADAM E 7/BB 6, délibérations de la communauté de Guillaumes de mai 1560 à mai 1561. Les délibérations de juin 1561 à mai 1567 manquent

³ Terres incultes consacrées à la dépaissance

⁴ ADAM E 7/HH

⁵ Comptes annuels de mai 1562 à mai 1563 et mai 1563 à mai 1564. Ceux de juin 1564 à mai 1570 manquent. Le compte de 1562-1563 a été publié par Paul Meyer dans *Documents linguistiques du midi de la France*, 1909

⁶ Huguenots (de l'allemand eidgenossen, confédéré) surnom qui est alors donné aux protestants par les catholiques français

uganaus de Moans ». En août, Sisteron est au centre des combats. Le 4 septembre on paye « al capitani loys Gay per ung mesagier que a mandat al camp a mosur de Somoribo⁷ per nous far entendre de novelhos ». Les catholiques du comte Honoré de Sommerive assiègent la ville. Le 8 septembre 1562, les consuls sont avisés que Balthazar de Senas et Paulon de Mauvans se trouvent à Barcelonnette à la tête de quatre mille protestants venant de Sisteron qu'ils ont évacué dans la nuit du 4 au 5 mais Guillaumes échappe à cette menace⁸.

Même si les contributions pour les gens de guerre commencent à grever les finances de la commune, la charge reste modérée : 563 florins de recettes et 494 de dépenses pour l'exercice 1561-1562 contre 456 en recettes et 435 en dépenses en 1548-1549 mais un an plus tard, en mai 1563 à la clôture du compte, les dépenses ont atteint 927 florins pour 898 florins de recettes.

Le 23 juin 1563, un enfant a apporté « les lettres patentes de monseigneur le comte de Tende sur le fait de vivre en paix et prohibition d'armes ». L'édit d'Amboise, le 19 mars 1563, a en effet permis une pacification provisoire qui ne règle cependant rien sur le fond. Malgré les contributions militaires qui se poursuivent (47 florins pour le quartier des tailles de juillet) les comptes témoignent du retour à la tranquillité et du désir de favoriser les activités rurales : achèvement et réception des travaux du petit moulin construit par Honoré Belleud de Péone et réalisation de nouvelles meules, accompagnement des pâtres de Draguignan pour leur montrer les limites de la montagne de Raton où ils viennent estiver, réparation du chemin « de la chalancho de las bealles », estimation de la montagne de Galharde, délimitation des montagnes de Raton et de Las Testes où la commune vend les herbages⁹, fournitures de « barres de bois pour fere la gondo de la première mollo », réparation de la « reloge », travaux au moulin (« un polli de noguier quil fornit a las molles » et « gip per cousar las molles desdits mollins »), installation d'un passage sur le torrent du Tuebi (« esquayrar et tirar la plancho del Thuebi »).

La paix se traduit par une nette diminution des dépenses, 652 florins en 1563-1564 au lieu de 927 l'année précédente pour 670 florins de recettes avec une transhumance active : vingt-cinq trenteniers d'aver¹⁰ de Martigues allant vers Péone et trente deux bêtes venant du col de Roa et allant vers Châteauneuf le 8 juin ; trente-sept trenteniers d'Esparron allant vers Péone, quarante-six trenteniers des pâtres de Jaume Chabert de Rougiers et trente-six autres trenteniers de Rougiers montant tous vers Péone, ainsi que deux trenteniers d'Entrevaux allant vers Châteauneuf le 9 juin ; trois troupeaux de douze, vingt-trois et trente et un trenteniers d'Aubagne allant vers Péone et dix-sept trenteniers dont quatre de nadons de Castellet de la Cadière allant estiver à Liosolo¹¹ le 11 juin ; trente-neuf trenteniers d'aver d'Auriol se rendant vers Châteauneuf le 12 juin ; deux troupeaux de seize et quarante trenteniers de Cuges montant vers Péone le 13 ; trois troupeaux de quinze, trente-neuf et vingt-trois trenteniers en provenance de Tavernes allant vers Péone et deux trenteniers d'Aubagne montant à Châteauneuf le 15 juin ; vingt-trois trenteniers de la Cadière le 16 juin, enfin deux trenteniers et demi d'aver de Puget le 23 juin. Ainsi la transhumance a amené 13 450 moutons à Guillaumes. A partir du 16 août les troupeaux commencent à redescendre, la plupart repassant à Guillaumes entre le 25 août et le 14 septembre. Rares sont ceux qui achèvent la descente début octobre.

⁷ Honoré de Sommerive, fils du comte de Tende, gouverneur de Provence

⁸ Ils se dirigèrent vers le Piémont par le col de Largentière et l'affirmation de Canestrier dans *Nice-Historique*, 1954, n°2 selon laquelle ils s'apprêtaient à passer le col de Cayolle est inexacte

⁹ Voir, par exemple, 3E 4/298 f°73, arrentement de la montagne de Galharde par la commune de Guillaumes le 15 mai 1562

¹⁰ Avar désigne les moutons ; les troupeaux (average) sont comptés par ensembles de trente bêtes, le trentenier. Le troupeau le plus important compte par conséquent 1380 moutons

¹¹ Liosolo ou Lieusolo nom provençal d'Isola

Le 23 avril 1566, Claude de Savoie comte de Tende meurt à Cadarache. Son fils, Honoré de Savoie comte de Sommerive lui succède dans tous ses titres et notamment comme gouverneur de Provence. L'année suivante, sous l'impulsion de Condé, les protestants reprennent les armes. Le 1er juin 1567, les consuls de Guillaumes ont été avertis que « ceulx de la nouvelle religion ont fait congregation au lieu des croix et menassent se metre dans quelque forteresse de ce pais et quil est necessaire ordonner une garde en la presente ville pour obvier a quelques surprinses ». L'assemblée organise une garde jour et nuit « au portal y tenent quatre hommes par jourt a cappages »¹². Le 15 juin, « tout cap d'hostal se doguessou trouver ce jourdhuey en conceilh pour faire levre de la lieuro de la presente ville ». On donne quinze jours aux chefs de famille pour établir leur déclaration cadastrale. Mais les réticences sont fortes et en septembre rien n'est fait malgré les instructions. Les charges s'étant accrues, il faut une nouvelle imposition notamment pour une contribution de 109 florins à « monsieur le comys Gay pour les troumbles de Sisteron ». La garde sera continuée « tenent deux portalz ubertz le jour et lo vespre sera lors clavatz ». Le 6 juillet, on fixe le montant du « prest sur les biens a raison de deux gros pour cent culhit par le clavaire ».

On décide par ailleurs de faire « ung ou deux fourtz a cuyre pan que apartiene a ladite comune » et « ung molin en le lueguo que a offert maitre Anthoine Mati en son prat de Abuyers¹³ ». Pour les réaliser on fera un capage, contribution de chacun des chefs de famille. Le 13 juillet, les consuls se rendent dans le « canebier » de Mati et estiment l'emplacement favorable. Ils constatent également que « maitre Honorat Belleud de Peone a fait uno mollo de molin en le gravo del Thueybi sans licence de ladite comune et seroit bon que ladite mollo fust mise en ledit molin pour ce que a este faite en le terro comuno de dite ville ». Toutefois des contestations se font jour, notamment de la part des héritiers de Pierre Domenge qui craignent un préjudice pour l'alimentation en eau de leur « parador », Olivier Lambert ajoutant que la meule qu'il a fait faire est sa propriété.

Le 14 septembre, alors qu'on entreprend l'estimation des dommages d'une forte tempête, on fixe à une date précoce le ban des vendanges puisqu'il sera possible de couper les raisins à partir du 22 septembre. Mais le 5 octobre, après une crue, « la rebiero del Var a romput la bealiero delz molin de la ville et grandement endamnajer ». La commune donne deux écus aux rentiers des moulins pour les réparer.

Le 9 octobre, les consuls ayant « entendu que ceulx de la nouvelle relligion se sont saisis de plusieurs fortallesses au pais de Provence » décident que « si fasse guardo et que si fermon les portalz et portalletz et que si mande home expres a monsieur le Comte pour avoyr le rollas dez armes pour fere la deffance audit lieu » et « de veser de monsieur le cappitaine Gay si est sen ben plazer de prendre la chargo de cappitainat audit lieu pour se que aultres foyz il sest bien pourte audit lieu tampoere guerre ». En outre « le chiefz par cappitainat en ladite villo nen pendra degun a son service que ne soyent dez enfans de la villo ellegis par messieurs consulx dudit lieu ». Ainsi les consuls de Guillaumes en souhaitant l'instruction et l'encadrement d'un militaire entendent préserver l'usage de défense de la ville par ses habitants.

Le 15 octobre, la garde est portée à huit hommes et les consuls décident de rendre leurs armes aux habitants pour se défendre « attendu le grant bruit des troubles qui sont a present au pais de Provence sans voloir alcunement contrevenir à l'edit du roy avec promesse de les retourner entre leurz mains toutes foyz que sera requis ». Le 9 novembre trente habitants sont désignés comme soldats pour faire la garde conformément à l'ordonnance du capitaine Gay. Les premiers enrôlés sont Frédéric Domenge, Anthoine Domenge, Jehan Guibert, Honorat Chauliero, Antoine Remusati, Jean Perno, Marcou Durand, Pons Mati, Antoine Repon, Laurent Baret, Marcou Olive, Jehan Olive, Jehan Antoine Guibert, Honorat Tassil,

¹² Imposition par chef de famille correspondant ici à une contribution en nature

¹³ Ou Abusiers, ancien hameau abandonné où ne subsiste plus alors qu'une église avec un cloître

Pons Ranquilh, Antoine Jusbert, Antoine Gralhon, Honorat Simons, Etienne Chauliero, Joseph Durand, Barthazar Durand, Jean Durand, Honorat Pauly, Clément Jusbert, Marcelin Chauliero, Antoine Perno, Bertrand Repon, Loys Lambert et Melchior Perno.

Le 30 novembre, malgré les oppositions, la construction du moulin a commencé sur le terrain de Mati.

Le 25 janvier 1568, les consuls annoncent « aver ressauput compulsoyres de monsur le cappitaine Gay comys de monsur le tresorier contenant que la ville doibt cent florins pour la premiere esgalisation et daultre part la somme de florins dix huict et d'aulture part cinq escus par feu et quil seroyt bon metre huict soldz pour cent tant pour lesdites sommes que pour aultres afferes de la ville outre ce quil ny a plusieurs que ne veulent payer argent des tailles que premièrement ne soict relieure et que seret bon que se fisse le livre de la lieure ». En effet, le relevé cadastral et la rédaction du livre terrier n'ont toujours pas été entrepris et certains y trouvent prétexte pour ne pas payer l'imposition.

Au début de l'année 1568 les deux parties adverses reprennent les armes, les comtes de Tende et de Carcès disposant de quatre mille hommes face aux protestants. Sisteron est à nouveau un enjeu mais la guerre est surtout une suite d'escarmouches et de pillages. Le 1er mars 1568, les consuls lisent en conseil une lettre du capitaine Gay « contenant que a Saint Andre¹⁴ est venu cent homes de la religion¹⁵, requerent la presente ville luy mander 25 ou 30 homes pour secourz ». Les consuls répondent négativement faisant valoir qu'ils ont un fort à défendre, « aussi que y a beaucoup de massages¹⁶ hors ladite ville et quil ny a gens que pour la garde de ladite ville ». De plus les consuls redoutent que « lesdits de la religion ne venissent du quartier de Colmars ou autre part se saisir de ladite forteresse que seroit grand interetz du roy et du pais ». Finalement Honoré comte de Tende grand sénéchal et lieutenant général en Provence leur confirme par lettre du 26 avril 1568 « deschargement de la contribution en quoy ils estoient tenus a icelle ville de Colmars ».

L'année 1570¹⁷ ramène une paix précaire après la signature de l'édit de Saint-Germain le 8 avril. Mais il faut satisfaire les exigences fiscales accrues du pouvoir royal . Le budget de Guillaumes qui s'est élevé à 1200 florins en 1570-1571 passe à 1500 florins l'année suivante. Le 9 juin 1571, la ville de Guillaumes devant 200 florins, les consuls envoient un homme à Digne pour obtenir un prêt et établissent une taille.

Le 29 juillet, outre la réparation des chemins, le conseil entérine le recrutement « d'un maitres descoles luy devant vingt escuz de gages du bien de la comune et que les infantz de la vilhe ne soient tenus paier rien si nest le bon plaisir de ceulx qui luy voldront donner » et « de luy pourvoir de une maison ». Le 19 août, après une récolte sans doute médiocre, il est « nécessaire acheter une somme et quantite de bledz pour la provision de la comune ». Il faut dire qu'un froid extrêmement vif à régné en Provence pendant l'hiver, notamment au mois de janvier 1571, l'assemblée des Etats du 12 octobre 1571 soulignant que la violence du froid a fait « périr les orangers et les oliviers et que la récolte en tout genre avoit été extrêmement modique ».

Le 7 octobre, c'est au tour du receveur des deniers des Etats de Provence de réclamer à Guillaumes sa contribution et « aussi de fere exiger chalamanages¹⁸ a raison de dix sepetez pour cap ». Faute d'avoir payé, le trésorier du pays fait mettre en prison Etienne Simonis à Draguignan ; le 19 octobre, les consuls s'empresent de dépêcher Joseph Olive et de

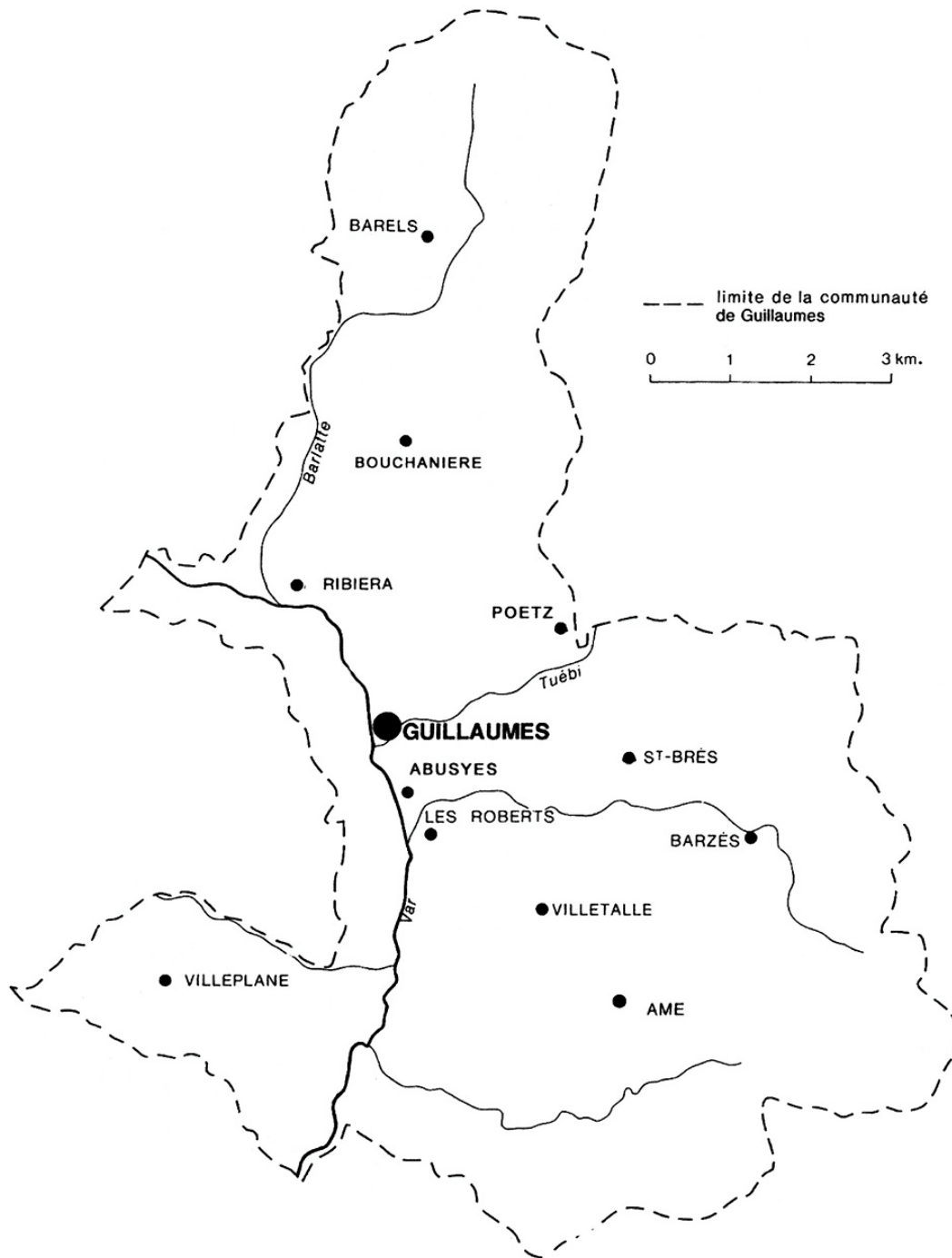
¹⁴ Saint-André-les-Alpes

¹⁵ Les termes religion et nouvelle religion désignent les protestants

¹⁶ Voir la carte de répartition des hameaux du territoire de la commune de Guillaumes

¹⁷ Lacune des comptes de mai 1564 à mai 1570 et des délibérations de juin 1568 à mai 1571

¹⁸ Les chalamanages sont une imposition sur les surfaces et les volumes des toitures en relation avec le faitage et la poutre qui soutient les solives. Chalaman vient du grec kalumma bardeaux, ais (renseignements communiqués par M. André Compan que je remercie en outre pour les explications complémentaires qu'il m'a fournies concernant certains termes franco-provençaux)



**Les hameaux de Guillaumes
au XVI^e siècle**

s'adresser à un avocat de Draguignan pour régler le différend. Mais le 28 octobre on apprend que Joseph Olive est à son tour prisonnier. Aussi la commune n'a plus d'autre solution que de lever une taille pour régler la dette et obtenir l'élargissement de ses deux procureurs.

La commune a d'autant plus de difficultés qu'elle doit faire face à l'entretien du château et que les dernières campagnes militaires ont montré la nécessité de renforcer les défenses. Pour en assurer la garde, les consuls ont traité avec « discret home Pauslin Guilache de feu Honoré travailleur de la ville de Guilhaumes ». Selon l'acte notarié rédigé par Pierre Remusati le 9 septembre 1571 il « a promis a maitres Melchior Jusbert, Loys Olive et Jehan Revel consulz de ladite ville presentz garder le chastau du roy notre sire de ladite ville de Guilhaumes bien et deument a ses coutz et despens pour le tempz de ung an comensant au lundy de Pentecostes dernier passe »¹⁹ pour le prix de quatorze florins. Mais le château n'est pas en bon état et la commune de Guilhaumes est contrainte d'entreprendre des travaux. Le 14 novembre 1571, « Anthoine Mati marchant de ladite ville lequel de son bon gre ensuyvant le priffait quil a pris de reparer le chateau du roy nostre sire de ladite ville, a baile a priffait ausdits maitres Anthoine Ginieys, Pierre, Honorat et Estienne Rancurel, charpentiers de ladite ville presentz et stipulant reparer ledit chateau et y fere les reparacions suyvantes et premierement faire le couvert del corpz dudit chateau jusques a la torre carrado avec les gorjes et bocques y neccesseres pour lescroiemet dudit château que tombe dans la sisterne dudit chateau et y metre et procurer de fustailho que y sera neccessere audit couvert y compris la fustalho que est a present que sera sufficient et de recepte et metre le couvert tout a ung esgout devers ladite sisterno que l'aiguo tombe dedans ladite sisterno abaten de la paret devers la presente ville ce que sera neccessaire et ce de excandeles bones et de recepte lesqueles excandeles ledit Mati sera tenu fornir dintre letit chateau a ses coustz et despens et aussi fornir a tout clavy et feramento neccessaire a ladite facturo et ce pour le pris de six vingtz florins [...] laquele facture dictz metres ont promis fere et achever d'ici a les festes de Pentecostes prochain venentes »,²⁰ soit environ six mois de travaux.

Le 17 novembre, les consuls complètent les réparations par un second contrat pour les travaux de maçonnerie confiés à deux maçons, l'un de Colmars Laurens Granier et l'autre de Guilhaumes Paulon Robert : « premierement seront tenus fondre abatre et reparer tout le paret et muralhe dudit chasteau davers ladite ville de Guilhaumes despueys lo portalet de barri proche dudit chasteau jusques au canton de la porte dudit chateau et audit canton faire uno bono ancero sefficient et le reste de pierro de talho et aussi ladite porte et entree dudit chasteau de pierro de talho et en seront tenus lesdits maitres reparer le cossiero de ladite paret bien et deument a dicte de metres et expertz de la speceur et auter que est a present ladite paret et le tout a leurz propres coustz et despens de ce jusques a les festes de caremantran prochain venant avec pacte que ledit sieur Mati leur portera ou fera porter le gept et aygo neccessaires a ladite facture a pe de paret et aussi portera ledit gep a ses propres coustz [...] item que ledit Mati sera tenu leur fere porter la pierre de taile quil feront pour ladite reparation a pie de ladite paret et aussi fornir de fustailho neccessaire a ladite facture pour penchairar et stajayrar pour le pris de cent et soissante florins »²¹.

Au début du mois de mars 1572, la commune est confrontée a des problèmes de subsistances ayant « grande neccsiste de pan a cause quil ny a point de hoste establit et que sera bon de fere visite par la ville qui a de bles de soupert pour en fere fere de pan pour les pouvres gens ». Les consuls ordonnent « que ceulx qui auront de ble feront le pan a cinq patars la livre argent savoye bon et sufficient sens reprin et bien cuit » et fin avril, ils recommandent que ceux qui ont besoin de blé se manifestent auprès du conseil. Le 22 juin, la sécheresse a des conséquences sur l'alimentation en eau du moulin et dorénavant « degun non

¹⁹ ADAM 3E 4/300 f°339 v°

²⁰ ADAM 3E 4/300 f° 387

²¹ ADAM 3E 4/300 f° 391

prengo l'aigo derrier le molin su la pen d'ung florin applicat a messuro consulz et aussi que deguno persono non lave tripas ny bugado sobit las gorios del molin ». Le déboisement excessif devient aussi sujet d'inquiétude au point que le 30 juin l'assemblée prescrit « que degun non ayo talhar pins sur la peno de ung florin par pilon et les gens que auront copar tals pino seron condanas ».

Le massacre des protestants le jour de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572 ne touche pas la Provence, le comte de Tende ayant refusé d'en suivre l'exécution. D'ailleurs la première réunion du conseil de Guillaumes un mois plus tard, le 21 septembre, aborde la seule préoccupation du moment, la fixation du ban des vendanges au 6 octobre et la surveillance des vignes. Pourtant les questions d'argent restent cruciales : « le comissere de la compagnie de cappitaine Fabre lequel a este a Castellane menassant nous venyr veoir » envoie un messenger pour exiger la quote-part du taillon que doit la ville²². La question du pain revient à l'ordre du jour. Le 12 octobre, on convient que « si trobe ung panatur » et on fixe le prix de vente à « quatorze onses le miech gros del pan negre et cinq quartz le quartelet del vin et le pain blanc a miech gros la lievro ».

La mort subite du comte de Tende, le 2 octobre 1572, marque la reprise des hostilités.

Le 29 mai 1573, les consuls de Guillaumes ayant reçu une commission du comte de Carcès pour lever trois hommes par feu armés, établissent « ung rolle des enfans de ladito villo ydones et souffisantz a porter armes sans spragner personno », pour « dans quinze jours prochains les tenir prest darmes ydoneos et souffisatos au faict de la guerre ». Les consuls tentent néanmoins d'obtenir l'exemption du comte de Carcès en raison des privilèges dont bénéficie Guillaumes. Le 17 juin, il faut également participer à l'impôt du taillon pour l'entretien d'une compagnie de deux cents hommes d'armes en garnison à Sisteron. Le 9 juillet, le regain de tension est perceptible. Le comte de Carcès demande « fere forniture dez armes ». Mais quelques jours plus tard, le 13 juillet, on est surtout inquiet en raison du soupçon de maladie épidémique dont seraient atteintes plusieurs personnes ; les consuls « pour avoir clarte et lumiere de ceste infirmite » font venir Bertran Clari médecin de Péone et un barbier de Puget afin de les examiner ; le 15, ils sont payés deux écus de quatre florins pièce après avoir semble-t-il rassuré les habitants. Le 19 juillet, une missive du comte de Carcès enjoint de « tenir prestz les gens enroles ensemble des armes » mais aucune suite n'y est donnée.

Le 16 janvier 1574, les consuls ont eu avis du comte de Carcès « de se prendre guardo de certains Italliens et chivaliers que veulloyent paser par credit pays de Provence ». Une autre lettre du capitaine Gay leur réclame le taillon. Les consuls sont obligés de prescrire un « prest de quatre soulx pour cent ». Le budget continue de croître passant de 1500 florins à la clôture de 1572 à 2700 florins deux ans plus tard.

• Les charges de la guerre s'alourdissent

La mort de Charles IX, le 30 mai 1574, entraîne une recrudescence des coups de main du parti protestant en Provence. Le vicaire d'Entrevaux²³ écrit que « les enemis se efforcent journellement de fere forces à l'encontre la sainte mere eglise romaine ».

Lors du conseil du 27 juin 1574, les consuls de Guillaumes font état d'une lettre du comte de Carcès qui, une fois de plus, recommande « de bien garder la présente ville ». Le conseil décide en conséquence « que lon continue la guardo et len ellegisse vingt ou cinquante sauldatz pour fere ladito guardo et en fere tallo assurance audit sieur gouverneur ».

Le 6 juillet, les protestants s'emparent de Riez et multiplient les succès en haute Provence prenant Digne et Seyne. Craignant pour la ville et le château de Guillaumes, le

²² Cet impôt a été institué par Henri II en 1549 pour entretenir la gendarmerie (cavalerie lourde)

²³ Guillaumes dépend du diocèse de Glandèves dont le siège est à Entrevaux

comte de Carcès y dépêche une compagnie pour y tenir garnison le 7 juillet. Le 11 juillet, lors de la « congregation du conseil de la presente ville de Guilhelmes », maitre Balthesar Duran revenu de Pertuys où il est allé « pour pourter partie du payement que la presente villo estat redevable audit lieu de Pertuys per la campagno du sieur mareschal de Rez²⁴ [...] fait son raport audit conseil que le sieur commissaire veult avoyr de lasusdito sommo de troys parz tres ». En outre, les consuls « ont eu lettres missives tant du sieur cappetayne Gay que aultres advises que lon a eu de noz armez que ceulx de la nouvelle religion ont fait et font journellement tant a Digno Ries Pyeymoisson Sallernes²⁵ que aultres lieux et aussi avoyr receu lettre du sieur cappitayne Gay tenant luy estre redevable de quelque argent et que leur veulloyr seroyt de metre en asseurete la presente villo pour fere le contentement d'icelle et du sieur gouverneur de Provenso suyvnt leur promesse. Tous de commun accord sans aulcune discrepation ont concludo que toutes les cossieres du present lieu si reparan en la melheur asseurete que fer se porra et que ung chacun ait appourter ses armes dans la presente ville et ycelles tenir dans ycello dicto villo pour plus d'asseurete et ycelles estre visitees en ce que y serra neccessayre donant charge de ce fer messieurs consulx et que la guardo soyt augmentée a la descreption desditz sieurs consulz [...] Item que tous les estrangiers que viendront antrer ladito villo nayant a demeurer que deux heures dans ycello rendantz rayson de ce que ilz viennent a fayre dans ycelle en delayssant la quallitat dez personnes ausditz sieurs consulx, combien y doibvent demeurer dans ycello dicto villo. Item que tous les pourtalles et fenestres basses dudict lieu existentz sous les barris soyent a fermer a caussino ou a gip »

Une semaine plus tard, le 18 juillet, les consuls ont fait « recongnoistre les armeses de la presente villo tant arquebuses²⁶ que allabardes²⁷ desquelles ni a bien peu et mal en ordre et aussi que y a quelques ungz que ne son obedientz a leur dezenier a fere le guet et garde et de y provesir et fortificar lo present luec que sera neccessari de fortifficar et de fere quelques saudatz pour la guardo de la ditto villo et ycello munir tant vivres que armeses et de fere rabilhar lesdites armes et de mander querir un maitre pour ycelles acoutrer et de se munir de pouldro [...] Tous d'un commun accord ont conclu de continuer la guardo et pour ycello fere de lever vingt et cinq ou cinquante sauldatz si de besoing est [...] Item que les armeses soyent reabilhes et que si mande querent d'aultres si se poden aver et si mande querre ung mestre pour reabilher les armeses tant a feu que ycelles monter en deffance [...] Item que lo portal del miey si fermara a huict heures de vespre et que ne se hobrira per persono que venguo et de matin a quatre heures et non par avant. Item que les sauldatz que si levaran seron tenus dormir tous les vespres dintre ladito villo et en demeurera tous les jours dintre la ditto villo dix ou a la discretion desditz sieurs consulz à rayson de six soulx par home [...] Item que tous les armeses si metan dintre ladito villo ».

Le 25 juillet, les consuls font état de l'arrivée à Guillaumes de « l'escuyer Loys Gay » chargé par le comte de Carcès gouverneur de Provence de « assambler yci uno compagno de deux centz homes » avec ordre de « fere rissance a tous ceulx de la nouvelle religion ». Cette décision est une lourde charge pour Guillaumes qui va devoir assurer leur entretien. Aussi les consuls délèguent deux représentants au comte de Carcès « pour luy fere remonstrance que ladito villo ne peult soupourter uno si tallo despance causant la remonstro que est advenno au present lieu et que le present lieu est environne de la Terro novo²⁸ ». Ne se faisant sans doute guère d'illusion sur la réponse, les consuls décident dès maintenant

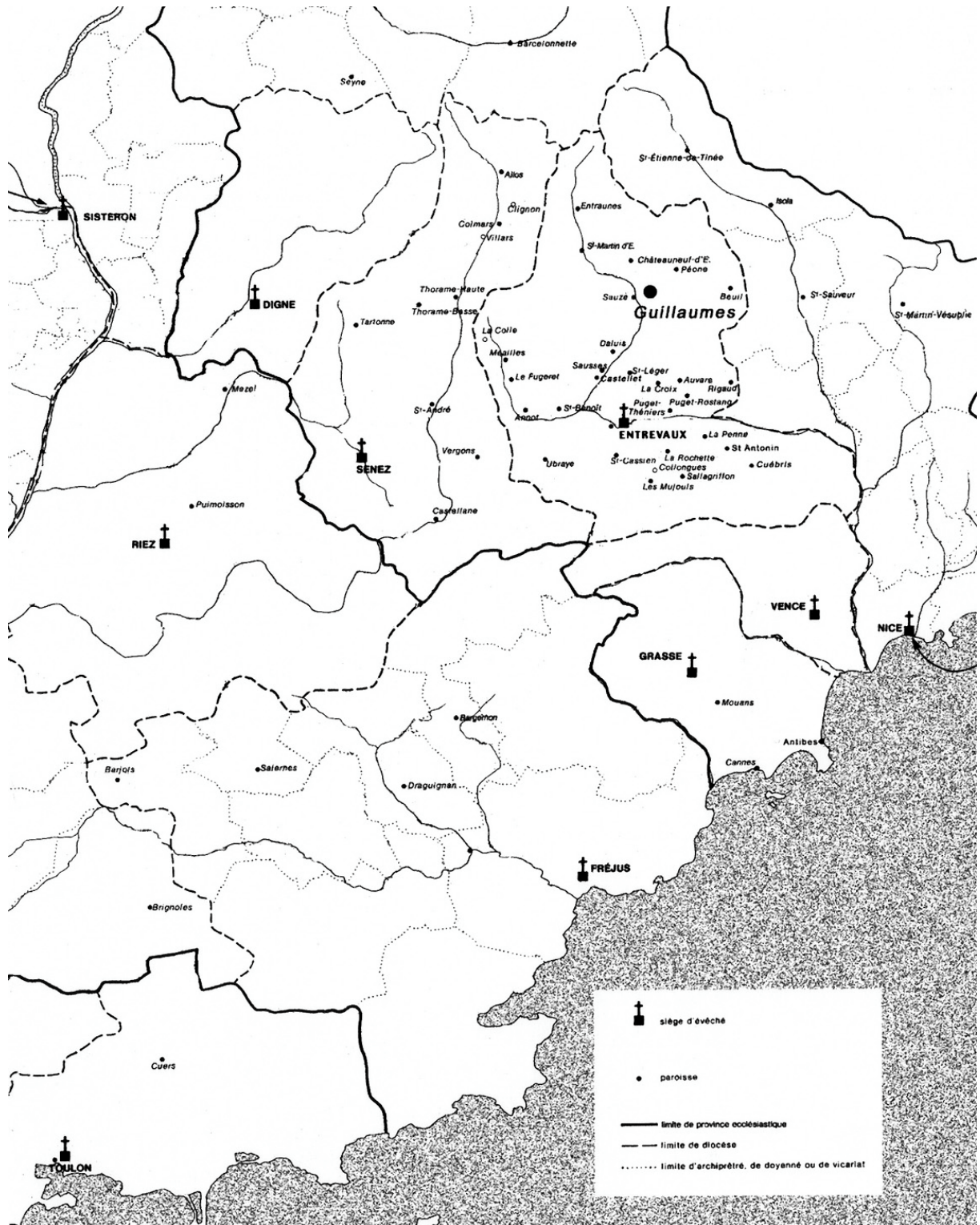
²⁴ Albert de Gondi, maréchal de Retz gouverneur de Provence et grand amiral du Levant rentre de Pologne avec Henri III à l'annonce de la mort de Charles IX et, en son absence, le comte de Carcès le remplace

²⁵ Digne, Riez, Puimoisson, Salernes

²⁶ Arme à feu très lourde apparue au XVe siècle, l'arquebuse nécessitait l'appui sur une fourche pour tirer

²⁷ Arme utilisée en Chine et venue d'Allemagne en France au début du XVIe siècle, la hallebarde est une pique d'environ deux mètres de haut surmontée d'un fer pointu avec deux lames latérales

²⁸ Terme désignant le comté de Nice jusqu'au XVIe siècle et dont Guillaumes est frontalière



d'emprunter ; ils établissent en outre « ung rolle delz saudatz del nombre de cent homes pour la guardo de la dito villo ».

Le 10 août « tous d'un comun accord et par pluralite des voix ont conclu que la guardo premiere de cinquante homes si continuera et començant ce soyr et suyvront de long en long jusques que daultrement sera ordonne et que chacun hobeyra a messieurs les consulx et dezeniers et que les jours de Notre Dame et de la foyre²⁹ lesditz cinquante ja leves feront la guardo ledit jourt de Notre Dame et de la foyre tous ansamble [...] et que on leur donnera ung florin pour chacun desditz sordas toutes les semaynes tant du passe que de l'advenir et que si aulcun desdits saudas ja esleus se veullent obster de la dito compaignio messieurs les consulx en metront daultres suffisantz et que personne ne pourra metre daultres en sa plasse. »

Le 15 août 1574, le premier « prest de deux soulz pour cent argent » ne suffit pas pour couvrir toutes les charges de la commune au point qu'il faut « augmenter ledit prest a rayson de ung florin pour cent ». La garde se continuera comme avant et « tous ceulx qui ont falhi et falhiront seront contrainctz ». Par ailleurs ceux qui auront « sueilho aupres dez muralhes dez baris dudit lieu les curera dans troys jours prochains venents a peyne de les leurs ramplir³⁰ » et « la facture du revelin³¹ se continuera jusques ad ce quelle sera parachevee ». Préoccupés par l'état de leurs finances et désireux d'investir dans l'entretien des chemins qui en ont bien besoin, les consuls proposent le 29 août de diminuer les frais de garde : on « continue la guardo la reduysant pour ne facher le peuple a rayson de dix homes par jourt que nuict ossi lesquelz seront souffisantz ».

Le 4 septembre, les consuls ont une mauvaise nouvelle à annoncer au conseil : le receveur de Draguignan leur fait commandement « en vertu d'unes lettres patentes emanees de la rayne mere³² de payer unze livres six soulz pour feu ». Il faut que « la garde tant de la ville que du chasteau se fasse par cappage attendu les grantz frays et despens que se fait à la ville ». Le 8 septembre, le conseil se réunit à nouveau, car les consuls ont eu « nouvelles que les ennemis veilhan grandement et sestre semparees de quelques fourtaresses et maxime du chasteau de Clumanc. » La veille, le sieur de l'Isle à pris Annot et quelques jours après ce sont Tartonne et Thorame qui sont la cible des protestants. On décide donc d'augmenter la garde de deux dizaines. Le 19 septembre, estimant que les déplacements de troupes sont imprévisibles, « les enemis se rendent fort journellement ne sachant ou ils prethendent aller », les consuls préfèrent ajouter à la garde « troys homes mis la dezenes ja ellegides tant de jourt que de nuict ». Le 23 octobre, on fixe la garde à cinquante soldats « a rayson de six homes jourt et nuict, quatre au pourtal del miey et deux au castel ».

Le 12 décembre, alors que le roi, de retour de Pologne, est « en Avignon pour vandre son domayne, trezens, greffes, confremations et aultres offices de privellieges et aultres droictz a luy conservantz », les consuls espèrent « veoyr si l'on porroyt avoyr et obtenir de monsieur le conte de Carces et le sieur marescal de Rez si la guardo que a fait la presente villo nous pourra estre admise et de voyr de avoyr exemption delz trezens ou iceulx acquerir par arrantement achept commun en partie entierement ou comme melheur sera ».

En 1574, la menace s'était donc rapprochée sans pour autant mettre en péril Guillaumes mais elle l'avait contrainte à engager de lourdes dépenses pour assurer sa sécurité. Le 21 décembre encore, les consuls ont « receu uno missivo de monsieur le

²⁹ Foire du 16 août, une des deux foires annuelles de Guillaumes

³⁰ Le problème est toujours évoqué deux siècles plus tard. En effet, le 29 juillet 1771, le conseil conclut de « combler nombres de cloaques contigus aux remparts de la ville qui non seulement exhalent une infection dont les suites pourraient être funestes en fomentant des maladies contagieuses mais encore endommager considérablement ces mêmes murs contigus » E 7/51 DD2

³¹ Les « ravelins », lunettes ou tenailles sont des éléments d'amélioration de la défense des courtines ou fossés préconisés par Errard et développés dans les fortifications sous les guerres de religion

³² Après la mort de Charles IX, Catherine de Médicis assure la régence en attendant le retour de Pologne de Henri duc d'Anjou à qui avait été conférée la couronne de ce pays

commissaire a Digne estant au lieu de Annot, commissere depute par le sieur mareschal de Rez estant loge a Ries contenant de aller veoyr fere le despartement des vivres demandes par le sieur mareschal de Rez gouverneur en Provence pour l'entretènement de sa compaigno estantz loges audit lieu de Ries³³ ». Puis, le 13 janvier 1575 « au jourt dier estre arrives ycy maitre Spitalieri avec maitre Clemens Baudoigny et ung sergent royal commisseres depputes sus le fait dez vivres des gens estantz en guarnison au lieu de Digno soubz la chargo de monsieur le cappitani Mirabeau demandantz a ladito villo la sommo de cinq cens escus ».

Le 2 juin 1575, alors que le conseil a élu les nouveaux consuls, la Pentecôte étant la date traditionnelle de clôture du précédent exercice, on apprend que « les rebelles ennemys du roi notre sire sont venus a Seyne en grand nombre de sauldatz et pour ce est necessaire notre garde ». Le conseil s'accorde pour que « se fasse la garde la presente ville pour la thuytion d'icele a cappinge a raison de troys homes par jour ». Cette mesure assortie d'une amende de six sous pour les récalcitrants n'est guère appréciée en période de forte activité agricole. Le 12 juin, le receveur général de Draguignan réclame à la communauté de Guillaumes sa part de la « taille imposee sur le pays pour les compagnies levees pour la garde du pais » se montant à trois cents florins. La communauté qui a d'autres dettes doit lever une contribution sur le bétail à raison de quatre sous sur les bovins, chevaux et mulets, deux sous sur les ânes, un liard sur les chèvres. Les propriétaires ont quinze jours pour payer ; s'y ajoute une imposition sur les biens de six sous pour cent et une taxe pour les troupeaux transhumants venant dans la commune à raison de quinze sous, moitié à l'entrée, moitié à la sortie.

La transhumance vient de commencer. Du 3 au 15 juin presque chaque jour passent par Guillaumes de deux à trois mille moutons venant pour la plupart en troupeaux de l'ordre de cinq à trente trenteniers pour le plus gros. Les pâtres viennent d'Aubagne, de Saint-Maximin, de la Cadière, de Signes, de Beausset, de Cuers et de Rognes³⁴. Ils redescendent des montagnes de Péone du 19 août pour les premiers vers Auriol et Gardanne jusqu'au 7 septembre avec un maximum de 4400 bêtes le 25 août.

Le 24 juillet 1575, alors que la garnison qui séjourne depuis un an a quitté Guillaumes au début du mois³⁵, le conseil donne procuration aux consuls pour solder le compte des dépenses d'entretien des gens de guerre avec Joseph Olive qui l'avait assuré par délégation de la communauté. Depuis le 7 juillet 1574, sur « commission de Monseigneur le comte de Carse grand senechal gouverneur et lieutenant general au gouvernement de ce pais de Provence, la compaignie du capitaine Jacques Isnard heust este mise en garnison en la ville de Guillaumes pour la garde et deffence d'icele et son chateau dont les habitans fuissent chargez de la nourir et entretenir sans alcunes aydez ni contribucions, lesquelz habitans et comunaulte de ladite ville ne ayantz moyen de leur fornir vivre heussent accorde au maitre Joseph Olive de ladite ville quil [...] forniroit les vivres necessaires a ladicte compaignie, officiez et soldatz de icele au nombre porte par ladite comision et toutes autres choses necesseres pour l'entretènement de ladite compaignie, desqueles fournitures heussent lesdits habitans de ladite ville de Guillaumes promis audit maitre Olive de entierement le paier, relever et descharger ». Les consuls ont de ce fait réglé la somme de deux mille florins « suyvant lequel acord et convention heust ledit maitre Joseph Olive fait toutes lesdites fournitures a ses propres coutz et despens et de son propre bien despueys le dixieme juillet mil cinq cens septante quatre jusques au deuxieme juilhet mil cinq cens septante cinq que sont troys cens un jourz et demy jour entierz durant lequel tempz ladite comunaulte et habitans dudit lieu de Guillaumes charges de ladite despence en ont este solages par ledit maitre Olive quil a

³³ Arrivé à Aix le 16 novembre, le maréchal de Retz reprend en décembre les places investies par les protestants

³⁴ Hormis Rognes située au nord d'Aix en direction du Lubéron, les autres communes appartiennent à la région de la montagne de la Sainte-Beaume entre Aix et Toulon

³⁵ Canestrier avait déduit à tort de la venue de cette compaignie en 1574 que désormais une garnison permanente séjournait à Guillaumes, ce qui est inexact pour tout le reste du XVI^e siècle

comme a este dict entierement fait de son propre bien au profit et descharge de ladite comunaulte sans en avoir receu que la somme susdite de deux mille florins et apres les compte de la despence et liquidation d'icele heussent este faitz par devant messieurs les procureurs du pais au nom de ladite comunaulte et habitans [...] et par fin et clauture d'iceulx compte et par telle liquidation et appreciation de vivres et fournitures sans toutesfoys y comprendre le boys et chandele aussi fornitz par ledit maitre Olive se fust treuve ladite despence pour ledit tempz se monter en somme universele à la somme de dix mille cent quarante florins quatre soulz six derniez, de laquele susdite somme ladite comunaulte et habitans se sont treuvez creancierz ». La somme finale est considérable pour le budget de la communauté. Les consuls trouvent un compromis avec Joseph Olive par acte notarié du 19 septembre 1575 en lui cédant les créances que « ladite comunaulte pouroit avoir a prandre et recepvoir sur les comunaultes debitrices » envers elle au titre des « esgalizations », les charges militaires donnant lieu à une répartition entre les communautés. Guillaumes se trouve donc déchargée d'une dette importante, une clause prévoit même qu'en cas de surplus, Joseph Olive rendra à la communauté « le relicca dans ung moys apres ladite exaction faite ». Maître Olive et les trois consuls s'engagent « moyenant leur jurement preste aux saintz evangiles de quoy chascune partie a demande luy estre acte et instrument par moy notaire real soubzsigne, fait et publie en la ville de Guilhaumes en la plasse publicque en presence de maitre Jehan Louys Alecqui mersier du lieu de Lieusolo et Georges Barrelli mulatier du lieu du Puget de Theniers en Terre neufve ».

Le 7 août 1575, un porteur payé un teston et deux sous remet aux consuls de Guillaumes une missive « du lieutenant de gouverneur de la ville de Colmars contenant que les rebelles du roy ont fait assemblee et menassent venir assertir la presente ville et quil est necessaire y prevoir ». La première disposition est le renforcement de la garde avec « uno dezeno et dix saudatz chacun jourt ». Huit jours plus tard, une autre lettre du comte de Carcès est cette fois plus inquiétante : « les rebelles de sa mageste ont fait entreprise contre la presente ville de Guilhaumes ». Aussitôt le conseil a « esleu cent cinquante soldatz outre les autres cinquante que y sont entretenus ordinairement lesquelz seront paies au despens de la ville et seront tenus estre bien armes et munys de munitions necesseres obeissent au comandement de messieurs les consulz et autres que par lesditz consulz seront comys et deputez et mander spies vers la ville de Colmar, Barcellon³⁶, Allos et autres lieux que sera necesseres et aussi que tous ceulz qui habitent par les massages hors les muralhes de ladite ville ayent apporter toutes leurz armes et se retirer dans ladite ville par tout le jour d'huey sur ladite peine de ung escut ». Le 16 août, le consul Rancurel donne deux florins à « Honorat Ponty et Balthezar Duran mandatz por espies a Allos ». Des travaux de défense sont entrepris à la hâte. En août, le clavaire paye un florin trois sous à Marcelin Chauhier « per le gip que avyo bailat per adobar et murar lo passage del cabion de la balmo souto le chasteau » et un florin quatre sous à Paulet Robert, maçon « per aver murat lo portal del castel et aver adobat lo pars del gabion souto la balmo de castel ». Le 8 septembre, deux envoyés sont à nouveau à Allos « pour espier les rebelles du roy » et le 11, le conseil estime nécessaire de « faire une torre au canton del barri apres la maison comune de Sant Sperit ».

Cette fois la menace se concrétise par la venue d'une troupe qui pendant quelques jours fait en vain le siège de la ville bien préparée depuis plusieurs années à cette éventualité. Le 24 septembre, Balthazard Durand est payé trois florins « per avar demandar secourtz à Annot et le Castellet » et le lendemain le clavaire paye six florins « a six soldatz del Castelet que vengneron en nostre secourtz au siege des huganautz ».

Le conseil du 27 septembre conclut que « se fasse bone garde en la presente ville pour la deffance d'icele et augmente ladite garde de cinquante soldatz lesquelz seront paies aux despens de ladite ville [...] tauxant iceulx soldatz a six solz le jour pour leurz gages et tout

³⁶ Barcelonnette

cap de hostal sera tenu se retirer tous les vespres dans ladite ville pour la garde dicele a une heure de jour que la porte ladite ville se fermera sur peine de dix escuz aplicque la moytie au roy et l'autre a la comune de dite ville de Guilhaumes ». Les consuls rédigent en outre, le « roole de ceulx qui ne se sont treuvees dans ladite ville durant le siege [...] et de ceulx qui ont sorti hors ladite ville audit temps dudit siege soient deboutes et privés de tous offices et charges de ladite ville ». De plus « tous les habitans aux forestz et masages de ladite ville acamperont leurz bledz et vins dans ladite ville a peine de rebellion a sa mageste et confiscation desdites vivres ».

Le 29 septembre, le clavaire paye huit florins deux gros à Antoine Barreti « mandat a monseigneur le comte de Carces pour le advertir du siege des rebelles » et dépense soixante-treize autres florins pour les « soldatz de Colmar que son vengus en secortz scavoir est al caporal florins huict, a vingt soldatz soissante florins a raison de troys florins pour chacun soldat, a deux allacays florins deux et deux florins que avyen despendu a Sant Martin quant venion de Colmars et au filz de metre Laurens Granier qui aver gippar et murar lo gabion del canton de Sant Sperit ung florins ». S'y ajoutent le 29 septembre, dix florins pour « mandar querre de plomb a Nisse », cinquante six sous pour huit livre de poudre, un florin « que baileron a deux homes que manderon al Colmars quant le chevalier des rebelles retornat de Annot et passat par le Saulze », huit sous « que doneron a Joseph Richelme que lo manderon vers Annot pour entendre noveles des rebeles demeurantz audit Annot », enfin le 4 octobre, seize florins quatre sous à Honorat Chenevière « bochier per cent nonante six livres de cher de moton que avyo bailat per la tappo des soldatz de Colmars ».

Le 9 octobre 1575, le conseil rappelle que « messieurs les consulz de ladite ville seront cheffz et capitaines et chacun leur obeyra a leurz comandement au fait de guerre sur la peine de cinq escuz comme par cy devant et que les cinquante soldatz que ont servy la ville a la garde d'icele soient paies a raison de huict solz par chacun jour et pour seize jourz que ont servy et que ladite garde soit faicte a raison de cent et neuf homes soldatz par chacun jourz gardant jour et nuit. Item se feront les fossatz alentor de ladite ville et aussi une torre al canton del barri de Sant Sperit ». Sans doute a-t-on jugé au cours du siège que ce secteur de la ville comportait une faiblesse. Les consuls continuent d'envoyer des hommes dans des communes des environs pour s'informer de la situation, le 10 octobre à Annot, le 13 à Allos et le 17 à Saint-Martin « per spiar les rebelles que devyon venir ledit jour en la presente ville ». Les rumeurs jouent à l'évidence un rôle important. Lors du conseil du 19 octobre, les consuls examinent la situation d'un certain Balthazard Perdigon de Riez qui a été retenu prisonnier mais attendu qu'il n'y a « indices que aye faict la guerre contre sa mageste non obstant quil se dict estre de la nouvelle religion et que par les heditz de sa mageste est promis a ung chascun se retirer a sa maison comme il a dict avoir faict a este ordonne quil sera eslargi ».

Le 1er novembre, on s'alarme à nouveau au point de renoncer à la traditionnelle foire de la Saint-Martin. Le 11 novembre, « les forestiers apporteront leurs bletz et vins et bagaige disi a dimanche sur peyne de ung escut et confiscation des vivres » ; il faudra « querir vingt cinq ou trente arquebuzes et ledit plomb pour munition de ladite ville » et faire les « fossas dans troys jours ». Enfin les consuls interdisent l'accès de la ville à toute personne qui « traffique avec nous ennemys » et « ceulx que si seront sen ayent a sortir et en aler de ladite ville ». Le 6 novembre, les consuls ont reçu une lettre de M. de Callas, capitaine qui se trouve au Fugeret, demandant de lui fournir des soldats. Par ailleurs cent cinquante soldats sont désignés pour la garde de Guilhaumes. Le 20 novembre, « on a heu advertisement que les rebelles de sa mageste qui sont a la ville d'Anot menacent avec grandz troupes que vienent audit Annot de retorner assieger la presente ville de Guilhaumes et venir fortiffier la eglise de Notre Dame d'Abusiey³⁷ et seroit bon icele abatre ». Le conseil unanimement décide d'« aller demolir la eglise de Notre Dame d'Abuyeys et le cloitre pour occasion que les rebelles

³⁷ Abusiey ou Abruyeys devenu Buiei

de sa mageste ne se viennent fortiffier en icele ». Les habitants ont trois jours pour payer leurs tailles et apporter en ville blé et vivres. Le lendemain, le baron de Trans gouverneur de la ville de Colmars annonce que « les rebelles de sa mageste ont assiege monsieur de Callas au fort du lieu de Fujayret³⁸ » et il demande à la ville de Guillaumes de lui faire parvenir dix arquebuses. Le 22 novembre, le clavaire rembourse le consul Baret de la somme qu'il a fournie « per uno colation aux saudatz del capitany de Perno que veneron defendre lou castel del Sauze ». Le 4 décembre, on juge bon d'abattre « les albres que son aupres de la ville despueys saint Jaime en bas » et de faire « la visitation des armes ».

Si la menace s'estompe, le 8 janvier 1576, la communauté estime à treize ou quatorze cent florins la dépense pour le paiement des soldats, ce qui nécessite une nouvelle taille. De multiples dépenses liées à la guerre civile continuent de peser sur la communauté au début de 1576 : gages pour une femme et un enfant qui sont allés porter de la poudre aux soldats qui sont à La Croix (18 janvier), paiement de deux enfants de La Croix venus demander du secours et de deux messagers envoyés au Castellet et à Entraunes « eppiar si decenderon alcunz ennemys » (15 avril), achat de « neuf livres et myejo de plumb » (22 avril), participation à la rançon pour libérer M. de Sauze retenu prisonnier à Saint-Benoît (29 avril), gages de deux hommes qui ont accompagné le gouverneur de Colmars à Beuil, auxquels s'ajoutent deux « quartaletz » de vin qui ont servi à sa réception à Guillaumes (20 mai). Mais le compte annuel du clavaire se solde surtout par une dépense considérable pour la paye des hommes qui ont assuré la garde tout au long de cette année mouvementée : « aver pagat aux soldatz qui ont faict la garde de la presente ville de Guilhaumes a raison de six hommes par jour ordinaire par le conseil du 18 avril 1575 comme appert par le roolle a moy expedie se montant la somme de nonante huict florins. Item aver pagat aux soldatz qui ont garde le 17 août 1575 quant Monseigneur le comte³⁹ nous advertit tenir bone garde a raison de six soldatz le jour comme apert par roole a moy expedie se montant la somme de quarante tres florins. Item aver pagat aux soldatz qui furent esleux quant les rebelles sont venus en la presente ville de Guilhaumes qui ont garde seze jourz a raison de huict soulz le jour pour chacun soldat accorde par le conceilh comme apert par le roole a moy expedie se montant a la somme de cinq cens trente six florins. Plus aux soldats qui ont fait la garde de la ville a raison de cinq sous par jour et pour huict jourz que firent ladite garde revenent a quarante sous par soldat se montant la somme de florins 684 et 7 sous. Item aver pagat a ceulx qui avoient forni et fraie pour la ville de Guilhaumes despueys que sont venus les rebelles et enemys jusques au jour neufviesme janvier 1576, 239 florins 7 sous. Item aux soldats qui ont fait la garde de la ville en l'annee 1575 et du moys de novembre a raison de cinq soulz par jour pour soldat 1147 florins 6 sous. » Soit une somme totale de 2 750 florins.

• Rasses et Carcistes déstabilisent la région

Malgré un nouvel édit royal visant à rétablir la paix le 27 avril 1576, la guerre est latente, alimentée par la haine qui va naître entre le maréchal de Retz et le comte de Carcès désireux l'un et l'autre de s'assurer un pouvoir sans partage en Provence. En juin 1577,⁴⁰ un messenger est envoyé à Annot et à Colmars pour « estre advertis de la forse de l'enemi » et les consuls en concluent qu'il est nécessaire de renforcer la garde de la ville. Le 20 juillet, ils ont reçu une lettre « del sieur mareschal de Rez gouverneur pour sa mageste au present pays de Provence contenant de luy mander ung home bien informe des afferes du present lieu incontinent et fere et tenir bono guardo et ne laysser antrer aulcunes tropes ». Le 6 septembre

³⁸ Le Fugeret

³⁹ Le comte de Carcès

⁴⁰ Les délibérations manquent de mai 1576 à avril 1577

1577, une autre lettre émane du Grand prieur⁴¹ « pour reffaucher la guardo pour se reffeuser contre l'enemy voyant les forses que font les enemys journellement ». Rien ne vient troubler la ville pendant le reste de l'année si ce n'est les demandes de contribution à l'entretien de troupes comme pour la compagnie du maréchal de Retz qui est en garnison à Pertuis en décembre et dont les consuls tentent de se faire exempter décidant en même temps « que les soldatz qui feront la gardo intreront le soir et dormiront dans la villo le soir venant pour quelque peu de temps avec leurs armes au ban de ung florin par chacun que y falhera mitat à l'accusant et mitat alz sieurs consulx et de fere les mostres mardi prochain venant generales sus ledit ban et pourter tous vivres dintre le present lieu ». Il est en outre prévu « de fere la rondo per messieurs les consulx et chacun cap que par eulx seront enrolles pour chacun ung soir a dix heures de soir et deux heures apres miejo nuict ».

Le 16 février 1578, le conseil a reçu avis de sa part de contribution pour le logement « de la compagnie de monsieur le grand prieur estant loge au lieu de Pignan. » De plus « lundi dernier estant mis le corps de garde comandant par ce jour et estant cappitaine ung feu Marc Simonis, icelluy Simonis feust tue comandant la garde et que despuis certains personaiges auroient dessandu et sortis ors la ville par las murailhes ». Le conseil décide en conséquence que « la ville fera informer de les assalhies et agressions que seroient estre faictes tant au corps de garde que officiers de la ville et escellement de murailhes ». Le 14 avril, les consuls renforcent « la garde de deux dezenes que jour que nuict » et ordonnent « de fere ung cours du castel de ung jourt et uno nuict naturellement ». Le 25 avril, « es estat explicat par messieurs les consulx avoir eu uno lettre de creance de monseigneur le conte de Carces de donner creance au sieur de Callas et aultro lettre du sieur de Callas qualles si son legidos au present conseilh et aussi estre arrive ycy monsieur le commis Macaurelle pour exiger la contribution en laquelle noz avons este misses au lieu de Pignans ».

Le 1er juin 1578, le maréchal de Retz se démet de la charge de gouverneur avec l'agrément du roi en faveur du comte de Suze mais le comte de Carcès n'entend pas se laisser priver du pouvoir. De Vins, pour le parti carciste, réunit quatre mille hommes et quatre cents cavaliers. Ses campagnes militaires s'accompagnent de brigandages tandis que le comte de Suze prend la tête des Rasats⁴². Le 22 juin, les consuls ont la visite d'un procureur de la ville de Pertuis et d'un commissaire qui réclament 1278 florins comme part de contribution pour l'entretien de la compagnie du maréchal de Retz logée à Pertuys. La ville de Guillaumes est en outre débitrice envers celle de Digne.

A l'automne devant la dégradation de la situation, la vigilance est de rigueur. Le clavaire paye deux hommes le 7 septembre « que son anatz a Colmars de nuech per entendre et veser des rebeles » ; le 14 octobre, il rémunère un envoyé de Barcelonnette et le 19 Antoine Pastoris « per anar Annot et per ung jourt et deux nuictz per spiear si monsieur de Callas avec sa compaignio demollion la egliso du Fugairet et de Mealho »⁴³. Il règle aussi les dépenses « per avoir abatut la cantounado du castel dangereuse de la tour cairrado ». Le même jour le conseil est assemblé et décide « qu'on double la garde et que personne ausera aller de nuict per la ville despuys huict heures en bas sans lumier sur la peyne de tenir prison ». D'autres mesures habituelles en ces circonstances sont édictées comme la mise à l'abri des armes et des vivres : « ung chacun rentrera ses armes dans ladite ville dans troys jours a peyne d'ung escut, item ung chacun des forestiers apporteront deux charges de ble et vin dans ladite ville dans troys jours aussi a peyne dung escu et de envoyer querir a leur despens ».

⁴¹ Le duc d'Angoulême frère naturel de Charles IX Grand prieur de France avait été envoyé comme gouverneur de Provence pour remplacer temporairement le maréchal de Retz éloigné des responsabilités par des problèmes de santé

⁴² Rasatz ou Rasses, partisans du maréchal de Retz

⁴³ Le Fugeret et Méailles

Le 3 novembre 1578, le compte du clavaire mentionne la dépense pour « tous ceulx que ont dormit per reffors a la guardo, lo vespre que les huguenaus saquegeron le forest del Villar de Colmars⁴⁴ ». Même si le conseil du 9 novembre conclut à la levée de dix soldats supplémentaires, la situation ne remet pas en cause l'importante foire de la Saint-Martin. On interdit simplement de s'y présenter avec des armes.

Nouvelles inquiétudes le 1er janvier 1579 : un messenger de Puget annonce que les « rebelles » sont à Thorame et les consuls font état de plusieurs lettres « de advertisement comme les rebeles de sa mageste sont assemblees et mesme gens de Pimond⁴⁵ et sont a Allos, a Pratz et avons besoing tenir bono gardo en la presente ville ». Les consuls donnent ordre aux soldats de tenir leurs « armes prestes et fornies de poldre et balles et aultres arneys daste⁴⁶ ». De plus « si fasso uno porto dintre ville al canton de la maison de Mathieu Guilhache pour deffense del portal del myey et si fasso mostres dentro second jour du present mois et tout soldat et cap d'hostal sey devyo a trouver avec ses armes a penne de ung escut ». Le conseil du 1er février prolonge cette garde en précisant le montant des gages qui s'élèvent à six sous par jour pour les arquebusiers et cinq sous par jour pour les hallebardiers « lesquelz soldatz intreront en garde a six heures de vespres et sortiront lendemain a six heures sur le vespre ».

Les exactions de ses troupes mettent le comte de Suze en difficulté au point qu'il abandonne Aix le 14 janvier 1579 laissant le comte de Vins poursuivre ses actions belliqueuses contre les places protestantes. Le 4 mars, un envoyé d'Entrevaux prévient que « monsieur de Vins avec sa compaignio estoient arrives au lieu de Castellano ». L'assemblée des Etats de Provence réunie à Lambesc le 22 février fait une démarche auprès du comte de Carcès à Salon pour rétablir la paix et, le 29 mars 1579, l'« alaquay de monsieur de Daluis » apporte la bonne nouvelle « de la proclamation de la paix cridado a Aix ». Mais on reste vigilant. Le 26 avril, les consuls envoient un messenger à Péone « per anar spiar des Pimontes que si faio brut que devion descendre » tandis qu'un autre vient à Guillaumes les prévenir qu'à Vergons et Ubraye « y avoit trois centz arquebusiers dez rasses ».

Au conseil du 31 mai 1579, le clavaire procède à la clôture des comptes. Les dépenses de garde des soldats depuis le 8 décembre 1578 se montent à 884 florins. Le 5 juin 1579, la reine est à Marseille. Elle confie la charge de gouverneur au Grand prieur⁴⁷ qui tente de calmer la rébellion sans parvenir à une véritable réconciliation. Le 1er juillet, la plupart des chefs de guerre s'engagent néanmoins dans la voie de la paix. Le 5 juillet, en raison de « la sessasion des armes », le conseil décide « de rebaysser la guardo de uno dezeno » ce qui n'empêche pas la poursuite de contributions militaires. Ainsi le 2 novembre, les communautés des vigueries d'Annot et de Guillaumes sont mises en demeure de régler les sommes dues pour l'entretien de deux compagnies logées à Sisteron.

Cette paix armée continue de susciter craintes et rumeurs. Le 13 mars 1580, une lettre de Digne avertit « que au lieu de Messel⁴⁸ y avoit trois centz homes assemblees pour s'en venir vers son pais et de ce advertir Annot et Entrevaulx pour s'en prendre bien garde et de fere bonne et degudo garde plus de ellegir dix ou uno douzeno de soldartz sy besoing est ». Les mesures prises en pareille occasion sont renouvelées : transport des vivres et des armes en ville, clôture des fenêtres « de l'entour del barry », établissement « d'ung role de particuliers pour aller dormir tous les vespres en castel por fere bonne garde ». Le 24 avril, une lettre des consuls d'Annot annonce que « a Seine⁴⁹ ce estoit cumelle uno grant multitude de compaignies que en prenions bien garde » et, le 1er mai, les consuls préconisent, « sy se fa degunes

⁴⁴ Villars Colmars, hameau (forest) de Colmars jusqu'à la Révolution quand il a été érigé en commune

⁴⁵ Piémont ; le duc de Savoie a fixé sa capitale à Turin en 1569

⁴⁶ Les armes d'haste sont les lances et les piques

⁴⁷ Plusieurs fois régente, Catherine de Médicis continue de tenir une part importante du pouvoir au début du règne de son fils Henri III

⁴⁸ Mezel

⁴⁹ Seyne-les-Alpes

assemblades alentour de la villo de les aller persequer tout incontinent verser que gent son sy sont amiciz ou ennemis ».

Mais une autre menace redoutable surgit au printemps 1580, la peste qui sévit dans la région de Cannes, apportée par un bateau du Levant au mois de février. Aussi « degun forestier ne logera persono sur la peno de dix escus et fera leur quarenteno » et il faudra « sy en prendre bien garde tant pour la guerre quant pour la peste »⁵⁰. Le 22 juin 1580, un envoyé de la cour des comptes chargé de notifier aux consuls de Guillaumes des lettres de contraintes pour contribuer à l'entretien de la garde du Grand prieur se voit refuser l'accès à la ville alors qu'il est près des murs. Jehan Dominici, notaire et greffier de la commune, et Clément Jusberly également notaire vont à sa rencontre pour lui dire « quilz estoient fors marris quant ne pouvions entrer dans ladite ville meme a occasion que sont voisins de Terre neufve trafficantz journellement ensemble, ils ont fait inhibition de ne laisser entrer dans ledit lieu aucune personne de Provence a occasion de la peste ».

La guerre civile et les exigences sans cesse croissantes du roi qui multiplie les taxes ruinent la région. Les menaces permanentes des bandes armées contraignent à de multiples dépenses. Le 18 juin 1581, un messenger s'est rendu à Entraunes « pour entendre des ennemys » ; le 12 septembre 1581, des lettres portées d'Entrevaux et de Colmars avertissent « que nous pregnessen bon garde de la religion du Delphine⁵¹ que sen volion venir daver nous » ; le 7 janvier 1582, un homme va « al Poget⁵² espiar et entendre de quelques entreprises des ennemys ». Les menaces réelles ou supposées entretiennent des frais très lourds tant pour le paiement de la garde que pour les travaux de protection de la ville. Ainsi, le 16 octobre 1581, le clavaire note en dépenses 835 florins 7 sous pour la garde de la ville à compter du 1er février pour seulement quatre mois alors que les recettes n'atteignent que 3231 livres pour tout l'exercice de juin 1581 à mai 1582. Les consuls en sont réduits à multiplier les tailles notamment sur le bétail et à recourir à l'emprunt. Le 20 janvier 1583 l'un des leurs reçoit procuration pour se rendre en basse Provence afin de négocier un prêt à des marchands de Draguignan, Grasse, Fréjus ou Bargemon⁵³.

L'année 1583 est marquée par la mort du comte de Carcès auquel son neveu de Vins succède à la tête du parti catholique de la Ligue. Outre les charges de sa propre défense qu'elle assure, la ville de Guillaumes participe financièrement aux dépenses militaires générales de la Province et est parfois contrainte de pourvoir directement aux besoins de subsistance des troupes de passage, frais qui lui sont ultérieurement décomptés dans les « égalisations » sur sa quote-part de contribution provinciale mais dont elle doit faire l'avance. C'est le cas au mois de novembre 1583, lorsque le sieur de Saint-Maximin lieutenant du Grand prieur de France fait conduire trois cents soldats « au mas de Clinhon⁵⁴ prez Colmars pour serrer ledit lieu du coste de Terre neufve » et fait savoir par lettre aux consuls de Guillaumes qu'ils ont à leur fournir des vivres pour s'y rendre. La dépense se monte à « cens cinquante pains en valleur de quarante trois florins charges sur deux muletz, plus troys charges et demie de vin apreciez trente florins par mesme moien chargees sur troys muletz et six motons valentz six escus despartis ce jourd'huy quatriesme novembre mil cinq cens quatre vingtz et trois, trois heures apres midy, aiant disne ladite troppe a ladite villo de Guillaumes ledit jour et despendu la somme de quarante escuz et demy, [...] ensemble quatre escuz pour trois jours aux mulatiers pour le louaige et port desdits pein et vin audit Clinhon ledit cappitaine Marc Durand aquitte et quitte lesdits sieurs consulz et promis les en fere

⁵⁰ Les délibérations manquent de juin 1580 à mai 1584

⁵¹ Il s'agit des troupes protestantes du Dauphiné

⁵² Probablement Puget-Rostang

⁵³ ADAM 3E 4/312

⁵⁴ Clignon, hameau de Colmars sur la route d'Allos

acquitter aux despenses generales du pais suivant les lettres et mandat dudit sieur de Saint Maxemin »⁵⁵.

Le 27 mai 1584, « les enemys, dit-on, s'assemblent pour donner sur nous et quest necessaire augmenter la garde jusques à quatre vingtz hommes de jour et nuict ». Le 14 juin, des avertissements ont été reçus « de toutes partz que les gens dict saudas de mauvaie vie vagabons et sans aveu ce sont assembles pour nous venir voyr ». Outre le renfort de la garde de quarante à cinquante hommes, on vérifie l'état des murailles, fenêtres et portes et on achète de la « podre pour la monision et deffence de ladite ville ».

Le 3 juillet, le clavaire paye un messenger envoyé par les consuls d'Annot pour avertir « que de Ceino⁵⁶ ero sortit deux cens arquebuziers et que nous prengessan bien garde doutant de uno surpriso ». Le 20 juillet, un autre envoyé de Barcelonnette assure qu'il y « avait grand assemblee de gens ennemis et que disoient de sen venir vers nous ». Finalement les ennemis ne viendront pas troubler Guillaumes mais on n'en prolonge pas moins la garde lors du conseil du 5 août à l'approche de la foire. De nouveau le 12 août on prescrit de mettre « vivres et monision au castel et gens suffizans pour la garde ». Le 9 septembre, comme « les enemys se assemblent journellement », on entreprend de « fer quelques reparations a ladite ville ». Le 16 septembre le conseil met « sus cinquante home des plus capables et feront la garde vingt cinq home par jour ». Le 10 octobre, le compte de dépenses de tous ceux qui ont fait la garde de la ville, à raison de cinq sous pour les arquebusiers et de quatre pour les hallebardiers s'élève à la somme 1081 florins et le 15, on paye une livre huit onces de cire des brandons que la ville a « gausit pour faire la visite des barris autres rondos ».

Le 6 janvier 1585, « tous d'ung comun acord ont ordonne que la garde ce continuera a vingt homes par jourt... item que le capage de dormir en castel sortira son plain effait ». Le 16 février, le seigneur de Daluis informe les consuls « que du Dalphine eron sortit deus mille homes acompagnes du cappitaine Cartier ». Un mois plus tard un messenger d'Entrevaux prévient qu' « à Saint-Martin de Nisse avoit des ennemis doubtant de nous venir vezer ». Au même moment un messenger de Riez apporte une lettre du Grand prieur pour « nous tenir en bonne garde car en Provence avoit esmovement de grand guerre et surtout en nostre quartier ». Le 31 mars, ordre est donné de continuer la garde, de fermer les fenêtres « le long du bary veu le danger que y est », de « reabiller les gabions et cossieres ». Des dépenses de fournitures sont engagées pour le gabion neuf. En avril, les Guise prennent les armes suivis en Provence par de Vins. Après quelques succès, les ligueurs échouent à Marseille et de Vins se retire en Dauphiné. Néanmoins une lettre du comte de Sault annonce le 2 mai qu'une compagnie de M. de Vins est à Saint-André. Le 12 mai, deux hommes viennent de Colmars « demander secours de gens et de poudre ». Les consuls en concluent que « les tropes sont cy proches quest besoin fere garde davantaige ». Chacun devra se retirer dans la ville avec vivres, armes et bagages et les arquebusiers se muniront de poudre et de plomb. De même on lèvera cinquante hommes en plus de la garde habituelle « que se trouveront prestz et munis en deue forme ». On fera enfin « le capage au castel et le sieur lieutenant⁵⁷ y monstera et puy messieurs consulz avec une dezene et entreront en garde a sept heures et ne pourront sortir jusques a mesme heure sur le ban d'ung escu ». En fait, dès la fin du mois, l'inquiétude passée la garde est à nouveau allégée⁵⁸.

Pressé par les ligueurs assemblés à Châlons le 9 juin 1585, le roi promulgue en juillet un édit interdisant l'exercice de toute religion autre que la religion catholique déclenchant le soulèvement des protestants notamment du Dauphiné. « Le baron d'Allemagne leva les armes

⁵⁵ E dépôt 7 HH acquit du 4 novembre 1583

⁵⁶ Seyne-les-Alpes

⁵⁷ Lieutenant de juge de Guillaumes qui préside le conseil avec les consuls

⁵⁸ Lacune des délibérations et des comptes de mai 1585 à mai 1586

et s'alla joindre avec les sieurs de Lesdeguières, de Blacons, de Gouvernet et autres gentilshommes du Dauphiné de même opinion et créance » écrit Nostradamus⁵⁹.

Le 7 juin 1586, un messenger apporte une lettre du Parlement annonçant la mort du Grand prieur de France gouverneur de Provence, assassiné à Aix d'un coup de poignard. Le 29 juin, on donne un florin six sous au messenger « que manderon messieurs les consulz de Colmars de fere bone garde et que les enemis estoit an volonte de nous venir susprendre an brief de jours ». Le 17 juillet, Joseph Chaulière prévient qu'en « la montagne de Jalorgues estat ungne grande troupe de saudatz ». Le 10 août, on prépare un rôle de soixante hommes pour les tenir prêts en cas de besoin et pour la foire, on met six soldats supplémentaires pour « prendre garde de la porte du chasteau et de la garde d'icelluy ». Le 16 août, on organise la garde à raison de vingt hommes par jour se relayant sur trois jours. Le 7 septembre, deux personnes sont « vengueus avertir come alorz hetoit passe ungne grande armade de jans ». L'inquiétude gagne. Les consuls s'empresent d'envoyer un homme à Allos « per vezer que camin prenyon las dites jentz et espiar sy eron das enemis ». Le 14 septembre « monsieur le scuiet Gai sy veult venir demeurer avec nous pour quelques temps ». Le 16, selon un messenger de Colmars, « hetoit partit cinquanthe chavaulz de Seine per venir an cethe ville ». Le 1er octobre, un envoyé du sieur de Castellet confirme que la cavalerie de Seyne a l'intention de venir à Guillaumes. Effectivement, le 5 octobre, le conseil donne connaissance à « monseigneur de touc de Pernon⁶⁰ notre gouverneur et la souveraine court de Parlement de la venue de l'annemy rebelles pres de nous muralhes ce que avec laide de dieu les avons reppousses a leur tres grant regret et apres les avoir reposses ce truvant confusses se sont messes a bruller les massages de notre terroir ». La mission à Aix pour informer le duc « come les uguenautz étoit veneus en cethe ville » coûte deux florins pour douze jours de voyage. Par précaution pendant huit jours « tout chef d'ostal devra venir demeurer dintre la ville nuict et jour ». Les consuls donnent neuf florins huit sous aux huit « soldatz que menet monsieur le cadet dau Castellet le jourt que la religion venguet an cethe ville ». Le 9 octobre, trois chevaux qui avaient été enlevés comme butin ont été récupérés et remis aux consuls pour les restituer à leurs propriétaires. Le 12 octobre, les consuls arrêtent que « personno nait a vendemier jusques a demain en huict jours prochain touteffois est promis que quy aura les rasins poirris les anar culhir, item que les challamanages se metront sus ce culhiront more solito⁶¹ par le clavally. Le 19 octobre, décision est prise « de fere rebiller le casteau du present lieu ». Le 26, on prévoit la réparation de la tour. Il s'agit de « croistre la cortine et paret que est entre la tour dapet castel ». En outre on convient de « satisfaire a ceulx que ont loge les gens de la compaignio de monsieur de Val Clause ». Le 2 novembre, on parle encore de « rebilher la cortine dapet castel et la tour ».

Vive émotion le 4 novembre, lorsqu'un voyageur de Guillaumes démuné de certificat est soupçonné d'avoir la peste. Il est mis en quarantaine chez lui avec ordre de n'en sortir « jusques ad ce que on heusse envoie audit Colmars pour voir sy y avet point de dangier dedite malladie et permission a ung chacun que le truveret per villo de le tuer ». On mesure ainsi la terreur qu'inspire la peste.

Le 16 novembre 1586, la délégation conduite par le consul Domenge rend compte de son voyage à Seyne où elle est allée « fere la reverance à monseigneur le duc de Pernon⁶² avec ung petit present est de garder la fidellite au roy et seront satisfaitz ». Le cadeau consiste en huit perdrix et un chapon qui figurent pour deux florins et douze sous au compte du clavaire le 19 novembre. Si quelques dépenses sont consignées pour des travaux au « gabion dou vergier », le compte ne fait pas apparaître de travaux pour la tour et le château.

⁵⁹ César de Nostradamus, *Histoire et chronique de Provence*, 1614, p. 837

⁶⁰ Le duc d'Épernon

⁶¹ *more solito* : selon l'usage habituel

⁶² Le duc d'Épernon, nouveau gouverneur vient d'obtenir la reddition de Seyne le 4 novembre 1586

Seul figure un paiement de deux florins à Antoine Jusbert « fabre per avoir adoubat lou mascle de la pyese de castell ».

Au début de l'année 1587, même si la garde est maintenue, les préoccupations militaires passent au second plan car les craintes d'épidémie sont réelles et les consuls prescrivent des mesures draconiennes en matière de logement des voyageurs et de contrôle des billets de santé. Joseph Domenge et Jean Remusat sont « esleu pour asister a la porte pour lire les bulletes⁶³ causant la maladie ». Le 12 février 1587, Guillaumes doit contribuer pour 378 florins à l'entretien de trois compagnies corses qui séjournent à Sisteron. Somme importante mais encore modeste si on la compare au 1 299 florins qu'ont coûté les gages des hommes qui ont assuré la garde de la ville en 1586. Le 24 mars, les consuls ont reçu des informations concordantes de Digne et d'Entrevaux, au sujet de menaces notamment contre Guillaumes déjouées par l'arrestation du capitaine Thonon à Draguignan. Le 21 avril, un messenger apporte une lettre du sieur de Valcluse avisant de « fere bone et megleur garde que jamais et que avoit mandat du seigneur de la Valethe⁶⁴ de avertir les frontieres a cause de la guerre ». Le 26 avril, on inspecte remparts et armes conformément aux instructions. La psychose gagne. Le 9 mai, on envoie des hommes à Saint-Martin et à Sauze « vezer cy ly avoit auques jans anbousquatz come lon dotoit ». L'assemblée du 7 juin prescrit la poursuite de la garde « tant de la guerre et maladie ». La fermeture des ouvertures sur les remparts semblant s'opposer à des résistances, « on requerera monsieur le lieutenant general a Draguignan fere fermer fenestres des barrys et en cas que n'obeissent leur acuzer la peyne a eulx imposee et y fere proces verbal. Ladite ordonnance a este crie en la place publique par Guilhen Pastoris sergent ». Le 12 juin, la commune reçoit l'aquit de son règlement de 742 livres pour « l'estappe des vivres et munitions » dont Guillaumes était redevable au titre de la garnison de la ville de Seyne comportant trois cent quarante hommes à pied et cinquante chevaux légers. Exceptionnellement la foire d'août est annulée en raison de la « contagion ». Si Guillaumes échappe aux incursions de troupes, elle n'en doit pas moins participer aux frais de campagne du duc d'Epéron qui, au début du mois d'août, réclame à la commune de « contribuer par deux foiz et pour trente jours a raison de sept florins par feu ». Moindre mal certes mais qui ruine les finances de la ville au point que le 27 septembre « pour ce que la ville est fort charge et endebte de beaucoup de sommes », les consuls décident de « metre une reve⁶⁵ sur tant vivres que bestal ». Le 18 octobre la garde est augmentée d'une dizaine « durant la vendime jusques a saint Martin jour de foire et de grande affluence ». Quant au début des vendanges, il est fixé à une date tardive cette année, le 26 octobre, tout contrevenant risquant une amende de quatre florins et la confiscation de sa récolte.

Le 3 janvier 1588, retour des rumeurs dont les consuls se font l'écho en assemblée : « les enemys de dieu et du roy sen viennent en nos cartiers et sa semblent en quelques mesons aux environs de nous ». Une lettre du sieur de Valcluse demande le renfort de la garde. En même temps il faut réparer les remparts endommagés par une tempête : « par l'impetuosite du vent est rompu une grand partie du barry de ladite ville au dessoubz du puy quest necessaire le reabiller prontement ». Le 7 février, on prolonge la garde à trois dizaines de soldats. Le 28 février le règlement d'une année de garde de la ville depuis mars 1587 s'élève à 1267 florins. Pour résorber les dettes on envisage par ailleurs la vente des montagnes pastorales car les contributions de guerre s'accumulent : en mars c'est pour la campagne de « monsieur le baron de Montault a raison de huit florins par feu » pour tout le mois de février. A vrai dire on hésite sur le parti à prendre et le 29 mai « au faict des montagnes, pour garder

⁶³ Certificat

⁶⁴ Après avoir réduit les protestants de Haute-Provence le duc d'Epéron part pour la cour, laissant le commandement de la province à son frère aîné Bernard de Nogaret, seigneur de la Valette arrivé à Aix le 14 mars 1587

⁶⁵ Droit sur l'entrée et la sortie des marchandises qui dans ce cas concerne également les troupeaux transhumants

de plus grant inconvenient messieurs consulz y provoyront et verront si les mesnagiers les prenent a pris resonable leur en donnant la charge ». Le 30 juin, la commune de Guillaumes, contribuable pour la compagnie des « gendarmes » logés à Pertuis verse 482 florins tandis que la clôture des comptes du clavaire pour l'année 1587-1588 fait apparaître des dépenses supérieures à cinq mille florins contre moins de quatre mille l'année précédente.

Etat de crise et nouvelle augmentation de la garde en mars 1589. Le 3 mai « les fenestres des muralhes qui sont dangereuses » seront fermées sous trois jours sous peine d'une amende d'un écu. Le 28 juin 1589, le conseil prend la décision de faire une nouvelle tour « au canton du castel » mais se ravise le 2 juillet préférant que « lon dellaye de fere bastir la tourre attendu lez besognes ». On est effectivement en période de forte activité agricole.

• Le duc de Savoie au secours des ligueurs

Pendant l'été 1589, La Valette est aux prises avec les ligueurs du sieur de Vins qui prennent le dessus. A la mort de Henri III assassiné le 1er août 1589, le parti de la Ligue maître de Paris nomme le duc de Mayenne lieutenant général du royaume. Celui-ci défend d'obéir à La Valette dont les partisans réunis en assemblée à Pertuis reconnaissent Henri IV comme successeur à la couronne. Le 15 septembre, le Parlement de Provence ordonne l'arrestation de Bernard de Nogaret sieur de La Vallette et « enjoinct a tous officiers, vassaulx, consulz, communautes, manants et habitants des villes et lieux dudit pais et cappitaines de ce bien garder et conserver soubz lhobeissance de sa Majeste et de l'estat et coronne de France en l'union de la sainte religion catolique apostolique et romaine, leur faisant inhibition et deffances donner aucune aide, faveur et support ou retraite audit de La Valette, héréticques et adherans dans les villes et lieux, ains chasser hors, leur courir sus et mettre en pieces au son de toquesain comme rebelles et pertubarteurs ».

Le conseil du 21 octobre décide de « changer la garde a capage et impauser un talhe de deux florins pour cent argent de roi pour payer lesdits souldats ». Sachant la supériorité des ligueurs, La Valette fait appel au soutien du duc de Montmorency gouverneur du Languedoc mais ses troupes sont mises en déroute par les ligueurs, victoire endeuillée par la mort du sieur de Vins tué d'un coup d'arquebuse au siège de Grasse le 20 novembre 1589. Aidé par deux mille hommes et neuf cents chevaux fournis par le duc de Savoie, le parti catholique emporte néanmoins la ville le 24 novembre.

Le 21 janvier 1590, il faut, « attendu le tempz et trouble, augmanter la garde d'une desene et enroller autres quatre vingtz souldats pour metre sus la garde ordinere et de fere rebiller les cossieres et gabions ». A cette fin, chaque chef de famille devra « apporter une pesse de fustalhe telle que par lesditz sieurs consuls sera ordonee ».

Après s'être assemblés à Aix le 25 janvier 1590, les ligueurs, avec l'agrément du duc de Mayenne, envoient une députation au duc de Savoie pour se mettre sous sa protection mais, rapidement, le parti se scinde entre les tenants de l'ambitieux comte de Carcès avide de pouvoir et ceux de la comtesse de Sault favorables au duc de Savoie. Le 5 mai 1590, nouvelles inquiétudes à Guillaumes à la réception d'informations des consuls de Castellane faisant état d'un « grand danger ». « Tous d'un commun acort ont ordone que la garde sera changee [...] metant troys deseines pour jourt hi metant troys homes de capage jornellement au chasteau ». Le 15 juillet, on prévoit de « fere une porte a la tourre de castel » et de « eslegir vingt cinq ou cinquante soldartz les meilleurs que on trouvera en la villo jusques ad ce que estes compagnies fossont abolliées ». Le 12 août, « messieurs consulz leveront et esleront cinquante soldartz bien munitz outre la garde quant sera de besoing les prandre ». Le 26 août, le conseil reprend la question de la tour. Pour les travaux chaque chef de famille fournira « deux faisses de bosq ». On fera aussi clore « les arbarristieres que sont alentour dez barris ». Le 9 septembre, les consuls établissent « un capage de tous ceulx qui ont bestie ensemble tous

ceux que nont bestie pour fere traire et acampar gip et aultres causes neccessaires de fere le fourt pour fere la toure et tout cap fera un jourt par home ». Cette fois les préparatifs de la construction sont entrepris rapidement. Le 7 octobre, la « fornade de gip » se poursuit. Le 21 octobre, les nouvelles alarmantes font redouter un siège et sous trois jours les vivres seront rentrés en ville. De plus, ordre est donné à « ceulx que ne auront aporte la fornille a eulx commandee de la porter que l'aio apporter pour cuire le fort que y est prest a cuire au plus prest que pourront ».

Dès le mois d'août, le duc de Savoie a envoyé en Provence des troupes qui participent au siège de Saint-Maximin mais ce n'est qu'au mois d'octobre 1590 que le duc arrive lui-même à Nice avec quatre mille hommes d'infanterie et deux mille cavaliers. De là il se rend à Aix. Cependant de nombreuses villes comme Marseille et Toulon refusent de reconnaître l'autorité d'un prince étranger. En janvier 1591, tandis que le duc convoque les Etats de Provence à Aix où se rend le représentant de Guillaumes qui fait alors le choix du parti catholique, La Valette assemble en même temps les communautés de son parti à Riez. Les délibérations prises par les deux assemblées « pour soutenir la guerre, ne servoient qu'à mettre dans un plus grand jour l'impuissance des moyens qu'on avoit pour la continuer »⁶⁶. Les communautés sont exangues après des années d'impositions et de dépenses militaires toujours plus élevées, un budget qui est passé pour Guillaumes de trois mille huit cents florins en 1587 à cinq mille deux cents florins en 1588. Le 3 mars, on envisage de « fere ausar la cortine du barry du castel et aultres muralhes neccesseres ». Les travaux sont en cours le 16 juin, puisqu'on prescrit « d'employer le gip aux muralhes de ladite ville ».

Alors que le duc de Savoie s'est embarqué à Marseille en mars 1591 pour se rendre en Espagne afin de solliciter l'aide du roi, Lesdiguières⁶⁷ pénètre en Provence pour soutenir La Valette. Leurs succès sont interrompus par le retour du duc de Savoie qui débarque à Marseille le 6 juillet avec des renforts de troupes.

Les ouvertures qui se sont multipliées dans les remparts préoccupent à juste titre les consuls car elles affaiblissent les défenses de la ville. Aussi le 11 juillet, ils ordonnent que « aucun ne fera aucune fenestre ou trou aux muralhes » sans leur accord sous peine de prison et de « privation de la ville ». Le 25 juillet, maître Honorat Guilhache est payé cinq florins et quatre sous « per aver fait la porte de la toure de quastel et aver vaquat deux jours per claure las fenestre dau bary ». Le 4 août, le forgeron Honorat Trouche a achevé « las panes de la porte de la toure de quastel et las panes de la quaise que es dedins la toure de quastel ». Le 15 septembre on apprend que « ero partit deux sens homes de Laval de Sant Esteve per venir en esto vilo » et le 5 octobre un messenger avertit que « lous bigaras⁶⁸ nous volion venir voir ». Le 14 novembre, le clavaire paye le voyage de deux hommes « per estre a la Crous⁶⁹ quant lous napolitans eron au Puget » et en même temps un envoyé est allé « epiar quant monsieur de Mirabeu⁷⁰ aget pres Sant Benech⁷¹ ».

En novembre et décembre 1591, on s'active aux travaux de construction des défenses comme en témoignent les dépenses du clavaire : pour une « colasion » donnée « quant ferion la quosiero de quastel et per far esquairar la peses de la quosiero », « per aver fach la porte de la tour dau pourtal dau miey », « per dous peses de fuste que aneron adure per far la quosiero de la toure de quastel, per aver fach la grande dau gabioni dau quastel et aver fach las

⁶⁶ Papon, *Histoire générale de Provence*, Paris, 1786, t. IV, p. 303

⁶⁷ Lesdiguières, chef des huguenots du Dauphiné depuis 1575, contribue à partir de 1589 à asseoir l'autorité de Henri IV. Gouverneur du Dauphiné, en 1591 il y assure la réconciliation religieuse. Il mène la guerre contre Charles Emmanuel de Savoie à qui il impose la paix de Lyon en 1601. Il est fait maréchal de France en 1609

⁶⁸ On appelait « bigarras » les catholiques partisans du roi Henri IV alors huguenot. Les consuls de Guillaumes suivent pendant quelque temps le parti catholique de la Ligue et craignent par conséquent les « bigarras »

⁶⁹ La Croix

⁷⁰ Mirabeau (se rencontre sous les formes Mirabeu, Mirabel et Mirebel)

⁷¹ Saint-Benoit

fenestres daudit gabioni ». Au début du mois de décembre, des hommes vont à Saint-Martin et à Daluis « per espiar que lous bigaras devion venir en esto vilo », à Isola « per espiar que la devie aver de gens de gere » et à Entraunes « quant lou bigaras la vengiron ».

L'opposition au duc de Savoie qui se renforce notamment à Marseille et sa rupture avec la comtesse de Sault permettent au parti royaliste de remporter une victoire décisive à Vinon le 15 décembre 1591. Néanmoins ils perdent un de leurs chefs, La Valette, deux mois plus tard au siège de Roquebrune le 11 février 1592.

Le 19 janvier 1592, le clavaire paye « huech sous a un mesagier que mandet monsieur de Daluis quant monsieur de Mirobeu venget a Salsos⁷² » et cinq sous « per uno banaste que bailet per pourtar lous capons que pourteron a monsieur le comte de Buelh ». C'est avec chapons et perdrix que l'on va faire révérence au puissant voisin. En janvier, la communauté a réparé « lou fouairon et lou souel de la salo de quastel » et « la paret dau bary ». Le 15 février, un homme d'Entrevaux remet « unes lettres que aduch per demolir lou quastel du Braihe⁷³ ».

En février et mars, plusieurs dépenses sont engagées pour les soldats du capitaine Brisys. Le 1er mars, l'assemblée est d'avis de « fere uno pallaissado despuys castel jusques en jallinete et autres partz que besoin sera ». Pour cela « tout cap de maison aportera uno fuste ». On donne en outre a « pris fait cent ou deux centz cestierz de gip pour reparer lez murailles et aultres choses utilhes à la commune ». Le 15 mars 1592 cinq sous sont remis à « Anthony Martini per aver cubert la toure redone de quastel et lou gabion de Jalinete ».

La défiance qui s'installe, notamment à Aix et à Arles d'où est chassée la garnison piémontaise, conduit le duc de Savoie Charles-Emmanuel à renoncer à son entreprise et à retourner à Nice le 30 mars 1592. Ce départ laisse le champ libre à Lesdiguières et au parti royaliste qui reprend Antibes, Vence et Grasse.

Les travaux de fortification se poursuivent à Guillaumes. Le 6 avril, le clavaire règle à deux jeunes gens six sous « per aver pourtat do gip on quastel quant fasion la garito » et le 11 « per aver fornit mestre Honorat Guilhache huit jourt quant fasio lou gabion de quastel ». Le même jour, il rétribue plusieurs hommes « per aver pourtat de gip quant ausanon la toure de desoute quastel » et « aver travalhat a la toure de desoute quastel quant lausanon tant de pourtar de gip que d'aigo » puis, le 15 avril, « per aver serat las plates » et « per senepar las peses per pasar a la toure redono de quastel ». Le 16 avril, le clavaire compte neuf sous pour un messager « que mandet monsieur de Daluis quant Antrevals fouget pres ». Laurens Baret est indemnisé « per estre anat a Pene⁷⁴ la segundo fes per veire de nostres jens que avion detengut ».

En juin, deux hommes sont envoyés l'un à Entrevaux, l'autre à Isola « per entendre des nouvelles dez enemis et soldatz que y eron vengus de Pimont ». En juillet, le danger est confirmé par des messagers de Saint-Sauveur et d'Entrevaux, lequel apporte une lettre de Briançon mettant une fois encore en garde car « les enemis nous volion venir vezer ». Les nouvelles alarmistes se multiplient venant du capitaine Grissi, des communautés du Castellet et d'Annot, de M. de Mirabeau à Saint-Benoit.

Tous les conseils évoquent la prolongation de la garde et les contributions de guerre incessantes. En juillet les demandes émanent du capitaine Grissi, de M. de Mirabeau, de M. de Villeplane à Daluis et du capitaine Jacob à Saint-Benoit. Le 5 juillet, il est question de « lever et enroller en nombre de cent soldatz pour cervyr » et de « ramplir le fosse de la porte ou y fere fere ung pont levys ». Chaque « cap et sauldat » devra se munir dans les trois jours d'une livre de poudre, d'une de plomb et d'une de corde. Le 19 juillet, la garde est portée à cent cinquante hommes. Le 25 juillet le clavaire paye Honorat Chauhière « per este anat

⁷² Sausses (« quant lous bigaras eron a Salsos », 21 janvier)

⁷³ Ubraye

⁷⁴ La Penne

demandar lez forestiers de Saint Brez⁷⁵ quant lez bigarras vengueron Antraunes ». Fin juillet, deux équipes de cinq et huit hommes « monteront tres pesses de fusto en castel a la tourre cairado » et « chacun cap dostal apportera une taule bone et receptable pour couvrir la tourre courrade de casteau ». Le 28 juillet, par commandement des consuls Baret et Ranquilhion, un forgeron réalise « las palamelos et goffons et autre ferramento et senepons de las prissons de castel et du gabion de la tourre carrado ».

A nouveau sollicité par les ligueurs du comte de Carcès en difficulté, le duc de Savoie passe le Var, prend Grasse et fait le siège d'Antibes qui tombe le 31 juillet 1592. Au début du mois d'août, le clavaire donne cinq sous à un messenger de Saint-Martin « aiant aporte des nouvelles que lez bigarras eron vengus Antraounes. » Les consuls de Guillaumes ont envoyé trois hommes « per vezer des saudas que y eron vengus que prengeron lo fiz de Lois Magalon » et le fils de Mélani a été en mission à Entraunes « per vezer dez saudas que y eron aribas de Barcellona ».

Le 5 août, Lois Lambert a fourni « uno piesso de fusto de nogier per montar la pesse de l'artilharo » et le boucher Jean Garnier, un quartier de mouton « que manderon a monsieur de Dallueis quant aneron vezer lo pont levadiz faict a contre pez ». Le 16 août, il en coûte un florin onze sous pour onze livres de fer fourni pour les « cheinons du pont levadis ». C'est maître Martini de Saint-Sauveur qui a construit le pont-levis « a contrepez du portal de dessoute villo » moyennant quinze écus de cinq florins pièce ; la réception intervient le 23 août.

Le 2 septembre 1592, Jacques Gaudabert forgeron est payé pour « uno feralhe, palameles, clavetes quil a forniz et balhe per la caisse que ero a la eglisso portado en castel » et un autre « per de plegons que a bailat a la dite ville per le gabion de la tourre carrado ». Le clavaire débourse trente-cinq florins et demi pour les « cinquante soldatz que aneron en arme quant lez enemis volion venir pendre laverage a la premiere fez. » Toujours le 2 septembre, Olive Lambert reçoit huit florins pour « estre anat au Poget per parler au emissari Boti per l'average que avion prez en gaize ». D'autres fournitures ont servi pour l'entretien des défenses : « deux fustes per la garite de castel », « cinq senepons per la rodo du pont du portel Sobeiran », « clavels per lez portez de castel ». Martini, charpentier de Saint-Sauveur a « fernuat la rodo que tiraron las peires en castel que avoit fait lez molez de caz pesso de l'artilharo ». ⁷⁶ Outre le pont-levis, maître Martini a fait « la calado de la plasso dessoute ville » et « cubert la garito et gabion de castel ». Le 16 septembre on dédommage le capitaine Lambert « per de pan que balhe quant monsieur de Villeplano celet d'Antraunes anbe sa compagnie » et dix « pots de vin » pour la conduite de troupeaux avec des soldats.

• Guillaumes choisit le parti de Henri IV

Le duc d'Epéron à qui le roi a confié le commandement général des troupes est entré en Provence, a pris Montauroux et convoqué l'assemblée des Etats à Brignoles le 25 septembre 1592. Jehan Dominici et le lieutenant Mati s'y rendent ensemble, comme délégués de la ville de Guillaumes qui joue désormais la carte de la royauté. Il n'est d'ailleurs plus fait état des bigarras que l'on redoutait.

Une lettre du duc d'Epéron est au centre des débats lors du conseil du 12 octobre. Bien que les consuls disent accepter le logement de troupes qui est envisagé, ils soulignent la situation précaire des habitants « atendu leur pouvrete et degatz de effaictz de la presente annee par la tempeste » et supplient le duc d'Epéron « leur volloyr doner sursy des contributions atandu leur dite pouvrete et grantz frais quilz ont endure tant a la garde de leur dite ville que ravagement de leur betalh faite par l'enemi que fortiffication de icelle ».

⁷⁵ Saint Bres est un hameau de Guillaumes

⁷⁶ Il a fixé la roue qui tirait les pierres vers le château, car il avait fait les moules de chaque pièce d'artillerie

Le 26 octobre, le clavaire porte à son compte le coût des indemnités de ceux qui ont fait la garde, arquebusiers et hallebardiers depuis le mois de mars, charge de plus en plus lourde d'année en année pour le budget communal puisqu'elle atteint 3 146 florins. Le même jour il débourse 80 florins pour une contribution due à M. de Colonge. Le 5 novembre, s'ajoute le coût des nouveaux courriers faisant état de menaces et, le 18, Honorat Olive est remboursé de cinq florins « lesquelz avoit paie per lo botin de l'average que lez enemis prengeron a Perno passant en saint Brez ». De même on doit sept florins et six sous à Jehan Blandini « per uno coupo et miego de vin que pressenteron a monsieur de Mirobel callant du Sauze anant vers Antraunes ».

Le 8 novembre 1592, on maintient la foire de la Saint-Martin mais pendant les dix jours aucun étranger ne sera admis en ville et « ce tiendra de della le Var ». La garde sera poursuivie après la foire et « remise a six deseines », mais surtout il ne sera pas question de se faire remplacer sous peine d'une amende d'un florin : « tout cap d'ostale sera tenu a la garde sans y pouvoyr mander varletz ou enfans incapables ». Le 22 novembre, les consuls doivent réitérer leur ordonnance qui prescrit que « aulcune personne ne yra de nuict ou de jour du lieu de Sauze pour prandre ou achepter aulcune mesnage ne ble en aulcune maniere que se soyt ne y aller sans permission et licence desditz sieurs consulz sous la peyne d'etre prive de la ville et au ban de dix escus et confiscation de ce quilz auront achepte . Item que tous ceulx que auront achepte ble ou vendu bles des particulliers de Sauze durant le temps de malheur et sacquage dudit Sauze randront ce quilz auront achepte ». Le 27 novembre la garde est changée « gens par gens ». En effet, la garde qui est faite « a cappage a ja dure quatre moys et les sauldatz que gardent a present ce sont plainctz ». Les consuls doivent par ailleurs enquêter sur les « insollances que quelques ungz de la ville font sur l'estat de la guerre », preuve que l'on parvient difficilement à faire respecter les règlements alors que la guerre s'éternise. Mais en fait c'est surtout la jeunesse délinquante qui est visée puisqu'on décide le 15 janvier 1593 que « des insollances et ravages qui sont estes faicts et se feront par les anfans de la ville et que telz que auront ravage aulcun de la ville et masage que ou si revenoit en compagnie de ceulx que le feront seront truve et payeront tout ce que a este ou sera ravage et desraube. »

La chute d'Antibes, le 6 décembre 1592, marque la fin de l'aventure provençale du duc de Savoie même si on a encore quelques craintes à Guillaumes puisqu'on envoie pendant trois jours un messenger à Saint-Etienne pour « prendre des nouvelles des saudas de Pimont que y eron vengus ».

Le 5 janvier 1593, le clavaire rembourse le prix de cinq « potz de vin que mandaron a monsieur lo chevalier de Mirobel a Castelneuf et trez potz et uno pinto au Sauze ». Le 6 janvier, il paye quatre « faisses de teo per laz rondes » puis à nouveau début février et le 18 « per uno cargo de teo que a mandet querre anbe sa mulo per las rondes ». Le 28 janvier, nouvelles lettres prévenant de mouvements de troupes, celle du chevalier de Mirabeau du château d'Entrevaux et du juge d'Annot. Frais de mission et de négociation se multiplient : trente sous pour « deux frescolz de vin et fogassolz que manderon a monsieur du Cartier du Sauze » et plus tard un florin dix sous « per uno cueisso de vedelo », quatre florins « per uno collation que doneron au cadet Tournatoris et lo lieutenant de monsieur le chevalier de Mirabel et autres sen anant au Sauze », un florin « per six pans que balha quant monsieur de Mirobel calet sen anant Antraounes », trois florins pour un chapon au duc d'Epéron, deux florins pour l'envoi d'une lettre aux Etats tenus à Brignoles le 20 février et surtout trente-deux florins pour une mission auprès du duc d'Epéron.

Une tentative de conciliation à Saint-Maximin entre le parti royaliste du duc d'Epéron et les ligueurs catholiques échoue à la fin du mois de janvier 1593. Le 2 février, pour renforcer la défense de la ville, « il se fera une tour au coing de la muralhe à l'endroit du castel et du gabion et guerite ». Les habitants sont mis à contribution : ils devront fournir « deux cestiers de gip pour cent » à apporter dans les quinze jours. Le 7 février, Pierre Bareti

reçoit sept sous et demi pour prix de son voyage au Sauze « quand lo siege y venget » et Jehan Honorat Jusbert est payé un florin « per aver faict uno scalo a la tourre dou pueis ». Le 5 mars, Laurent Baret est venu avertir que « a Rigaud avoit uno assambleo dez enemis et de tenir bonne garde ». Le 7 mars, pour « fere une tourre au coin de la muralhe du castel », les consuls ont fait venir un maître maçon, Michel de Briançon, avec ses deux enfants. Le 2 mai, alors que la tour est achevée, il s'agit de la couvrir. De plus, sur la demande de Pons Ranque, « se fera ungnio guerito suffisante a y tenyr ung corps de garde au canton de la muralhe aupres de lestro dudit Pons, laquelle guerito sera faicte scavoyr que ledit Pons Ranque fornira tout le gip et manobes y necessaires et la ville payera les metres que feront ladite guerite et ycelle faicte se y fera changer la garde que a present ce faict a la maison dudict Pons ». Les travaux de couverture de la nouvelle tour et de celle du « portal » seront réalisés à prix-fait aux meilleures conditions pour la ville. Le 19 juin, les habitants auront à fournir les planches de couverture : « ce fera par chacun cent une taulle et despuis cent en hault en feront deux taulles de une cane de lonc bien garnide et ung pal de larc avec deux clavelz par chacune taulle pour cubrir la torre et lespedier le plus prest que se porra ».

Les tractations se poursuivent pour régler les litiges financiers entre les troupes et les communautés. Le 30 mars 1593, une lettre du « vicari d'Antrevalz » donne avis de « se truver au lieu de Salsez⁷⁷ pour uno assembleo que y devoit fere pour le repos de toutes les frontieres de ce pais et conservation de touz ces lieuz. » Le 11 avril un commis du capitaine Saint Esteve vient d'Entrevaux pour récupérer la contribution de cinquante florins que la ville de Guillaumes doit à raison de deux écus par feu. Le 23 c'est le capitaine Sicard qui réclame une autre contribution tandis que le même jour le capitaine Testoris accompagné de soldats se voit offrir une « colation » pour laquelle sont fournis « quatre potz de vin et neuf pans ». Le 7 mai, on dépense encore vingt-un florins « per deux copes de vin que doneron a monsieur du Cartier sen montant vers Antraounes anbe uno troupo et chavalier et de enfatario ». Le 15 mai, Honoré Durandi a été envoyé par les consuls de Guillaumes à Colmars pour rencontrer M. de Mirabeau qui s'y trouve et traiter de la question de l'argent que la ville de Guillaumes lui doit. Lorsque deux gendarmes de M. de Mirabeau apportent une assignation de 250 florins et viennent « querre l'argent que ladite villo leur devoit » on leur offre une « collation » avec « deux potz de vin ». Le 27 mai le chevalier de Mirabeau réclame cette fois le paiement de deux « cestiers de ble par feu pour sa compagnie entretenue au lieu d'Antrevalz ».

Le 2 juin, le clavaire paye « ung pinatel mis a la cossiero dau barri » et règle à maître Martini de Saint-Sauveur quarante-six florins trois sous deux liards « per toute la facture de la palaysade » et à « maître Michel Bernard et ses enphans masons du lieu de Brianson 358 florins 2 sous pour toutes et chascunes peines et travaulx fetz à la tour du sant Esperit de ladite ville ». Il s'y ajoute divers frais de construction dont le salaire de « manobier » et la fourniture de 174 setiers de « gip per la toure », à quatre sous le setier⁷⁸.

Le duc d'Epéron qui est reparti en campagne, entame un long siège devant Aix en juin 1593. Le 26 juin, « seigneur Phederic Pedereto de Guzel en Italie cappitaine d'une compagnie de cinquante chevaulx legiers pour le service du roy soubz l'autorite de feu monseigneur de la Vallete qui de son gre et bone foyz [...] a cede remis a noble Pierre Eyssautier sieur du Cartier de la ville de Colmars et a cappitaine Sebastien Arnoux de la ville de Saint-Estiene en Terre neufve gendarme de la compagnie du sieur de Mirabeau pour le service le sadite maieste soubz ladite autorite presentz stipulentz et recepventz pour eulx et les leurs a ladvenir scavoyr est la somme de quinze centz escus de soixante soulx piece monaie courant en Provence a lui deux de la solde et a plein entretien de sadite compagnie pour les mois de novembre et decembre mil cinq cens quatre vingtz et onze par la ville de

⁷⁷ Sausses

⁷⁸ Les comptes de juin 1593 à juin 1594 manquent

Guilhaumes et lieux de la Colle, Sausses, Adiluis⁷⁹, le Castelet, La Croix, Saint Legier, Auvare, Saint Cassian, Cuebris, Salagriffon, la Pene Chanant, la Rochete Chanant, le Poge Figete, Coulonge, Mugoulx, Mosteiret, Chaudol, Saint Anthonin et Saume Longe⁸⁰ chascun selon ce qui est afouage respectivement et a raison de vingt et cinq escus par feu a collete et proportion de feu, les mettent quant a ce a son propre lieu, droit et place et action pour icelles contributions exiger et recouvrer de chascun lieu sa cotte ». Aussi le sieur du Cartier qui a pris ses quartiers à Sauze exige-t-il le paiement menaçant les communes récalcitrantes de sa troupe.

Ce 13 juin 1593, une contribution de dix pionniers est demandée à Guilhaumes par le Parlement pour le service du roi. Ils sont élus le 25 juillet. Le 19 août l'assemblée envoie « les pionniers ja enrolles en leur donnant pour leurs peines et travaulhz quinze escus par homme ». Pour la ville on continuera de faire bonne garde et « tous ceulx que ont suelhes au bourc pres du barry les aient a ramplir et accoutir sur ban d'un scut que ne les ramplira ». De plus « toute personne pourtera de boscq a la garde ». Guilhaumes est alors en proie non seulement aux difficultés liées à la guerre, mais également à une pénurie qui conduit les consuls a désigner en juin « ceux que sont en rollatz a fere de pain pour securir les pouvres ». Au début du mois d'août des députés des deux partis en lutte, ligueurs et royalistes négocient une trêve. L'abjuration du roi Henri IV le 23 juillet 1593 en facilite la conclusion. La suspension d'armes est décidée à Manosque le 23 août et le 8 septembre les consuls de Guilhaumes reçoivent « les articles de la pais ».

Le 3 octobre, les consuls doivent satisfaire une nouvelle demande de pionniers par le duc d'Epéron. Alors que M. Guilhache et maître Balthazar Duran ont été retenus en otage à Sauze envers qui Guilhaumes est endettée, le 8 octobre, les consuls ont fini par réunir la somme de sept cents écus « pour les porter al Salze⁸¹ au capitaine Brussalhe lesquelles ne veult prandre que per ung carroles et veser danar fere venir ceulx que son en hostage. Tous d'ung commun accord ont conclu de luy porter largent et de veser de fere venir ceulx que sont en hostage de y envoyer ung home ou deux pour accommoder au meilleur que se porra ». Le 17 octobre, des envoyés qui ont été dépêchés à Entrevaux pour « accomoder avec le chevalier de Mirabeau du bestalh qu'il avoit prins au present lieu de le recouvrer » font leur rapport ; la commune devra envoyer entre « d'yicy et mardy prochain la somme de trois centz quarante escus pour recouvrer ledit bestailh ». La ville espère en rassembler la moitié et demande aux propriétaires des animaux de contribuer pour l'autre moitié.

Le 31 octobre, l'assemblée vote une taxe sur le bétail et la « nomination de soixante ou quatre vingt soldatz bien munitz quant sera besoing de courir et que chacun ait a venir avec ses armes tant arquebusiers que bastonniers pour fere monstre des armes dimenge prochain. ». Le 15 décembre la commune est encore obligée de « metre une talhe de huict florins pour cent pour satisfaire ce que la presente ville doibt ». Les habitants constamment sollicités devront aussi participer a un capage pour amener « l'aigue au mollin ». Enfin on fera « ung petit rebellin sus la porte du castel ». Conséquence de l'incapacité du pouvoir a faire régner l'ordre, l'insécurité sévit et les pillages des troupes qui n'obtiennent pas le paiement des contributions des communautés récalcitrantes se multiplient.

A la fin de l'année 1593, l'autorité du duc d'Epéron est contestée et l'assemblée des Etats réunie à Aix au mois de janvier demande au roi son rappel. Pourtant le duc n'entend pas se laisser déposséder du pouvoir. Il ne parvient pas à prendre Aix, mais obtient quelques succès et tandis que les royalistes s'assemblent à Aix le 8 mars 1594, le duc d'Epéron convoque l'assemblée des communautés à Riez. Les consuls de Guilhaumes

⁷⁹ Daluis

⁸⁰ *L'Atlas historique de Provence* mentionne Chaudol et Saumelongue comme villages dépeuplés au XVe siècle et qui se seraient pas redevenus des communautés ce que semble contredire ce texte.

⁸¹ Sauze

prétextent l'insécurité pour ne pas s'y afficher, marquant ainsi leur loyauté envers le roi Henri IV ; les consuls décident de « ne y mander point a l'assemblee que se doibt tenir a Ries attendu les grandz dangiers et eminentz que sont par les chamins ». Le 30, ils ont reçu « une lettre de monsieur de Puymichel demeurant Antreaunes nous demandant la sommo de deux centz vingt escus de les voloir satisfaire proncement, aultrement quil se vindra paier ». Devant cette menace les consuls ont conclu que « ung chacun des massagiers et aultres ait a reduire ses biens et bestailh dintre la villo pour quelques temps pour evicter quelque inconvenient que porroit venir ». Ceci n'empêche pas les négociations pour obtenir des délais. Ainsi, redevable aussi envers le sieur de Daluis, la commune de Guillaumes obtient de payer à la saint Michel cent douze écus restant d'une dette mais aussi vingt cinq écus dus au titre des intérêts. Le 7 mars 1594 une autre lettre de l'écuyer Gay demande mille sept cent florins. L'assemblée de Riez qui a fixé des nouvelles impositions exige que soit désigné un commis pour l'exaction, ce que refusent les consuls. Le 13 avril, mettant en avant la situation de péril, ils confirment leur décision de ne pas quitter la ville : « attendu les continues advertissementz que recepvens que les ennemis du roy et du repos public veillent et journellement entreprenent de surprendre ceste villo, que par privilege dicelle les consulx en sont les gouverneurs et toute la garde se repose d'eulx, quilz ne sourtiront de ladite villo durant telz eminentz dangers, protestant a leur propre sy a faulte de ce, leur arrive aulcun sinistre et la perte de ladite villo considere mesme que ladite villo est toute entouree de guarnison de gent de guerre et de Terreneufve ennemis de sa mageste ».

La soumission de Paris, le 22 mars 1594, porte le dernier coup à la Ligue mais la situation reste confuse en Provence. Malgré une trêve conclue le 1er mars, des bandes continuent de ravager les campagnes. Riquetti Mirabeau qui a choisi de combattre dans le camp du duc d'Épernon est du côté de Colmars lorsqu'en l'absence du commandant d'Entrevaux, parti rejoindre l'armée royaliste en basse Provence, son lieutenant propose au comte de Beuil de lui céder le château. Informé, Mirabeau se rend maître d'Entrevaux qui échappe ainsi au seigneur de Beuil. Les consuls restent attentifs à l'entretien des fortifications. En juin 1594, il se procurent « vingt cestier de gip [...] employés à la tour de Pehonete, a la gan torre et gabion de la maison de Leuche » et font murer « la fenestre de la gan tour et le gabion de l'hostal de Leuche ». L'atmosphère lourde de guerre n'empêche pas de suivre le calendrier des fêtes et le 7 juin, Jehan Guilhache et Guilhen Trache reçoivent sept sous « per aver toucat louz tambourz lou jousrt de la feste de Dieu » et Esteve Guibert quatre sous « per aver tirat las mascles ».

• Les dernières exactions des chefs de guerre

Le 19 juin 1594, un messenger est venu « avertyr la ville que lez Borguignons eron a Buelh ». Le 28, Pierre Boyer du Sauze a apporté « lez letres de la violance de Bouchanière » et on a payé à Jehan Blandini un florin deux liards « per lou pan et vin que porteront a Pehono⁸² lorsque aneron per informar de ladite violance ». Des bandes armées se sont en effet emparées de bétail. Le 8 juillet, la communauté a un nouveau contact avec le chevalier de Mirabeau qui est à Colmars au sujet des contributions qu'il exige. Le 22 juillet, le sieur du Cartier vient avec vingt soldats « pour quérir les deux cents escus que luy avoit cédé le sieur de Mirabel ». En raison des menaces, on fait accompagner le déplacement des troupeaux. Ainsi le 7 août, le clavaire dépense onze florins trois sous « per de pan et de vin que balhet aux soldas que aneron a Castelnau⁸³ quant meneront lei bestary de Bouchanière ». Le 28 août les consuls remettent deux cent dix-sept florins à un soldat pour les porter à Colmars au

⁸² Péone

⁸³ Châteauneuf

chevalier de Mirabeau et payent à M. du Cartier vingt-deux realles soit cent deux florins « per la coursse lorsque en menet la chabrayre ⁸⁴ ».

Au cours de l'été 1594, la commune qui continue de se débattre avec les problèmes financiers, tente d'obtenir des délais, par exemple d' « acommoder » avec le capitaine Sicart qui a retenu en otage les députés de Guillaumes ou encore de trouver des avances d'argent, ainsi le 22 septembre « de mander a madame de Buelh pour emprunter argent ». Pour faciliter la garde, le 23 septembre, les consuls prennent « une botique a louage proche du cor de garde pour y tenir la teo ⁸⁵ et boys et choses utiles à la garde ». Le 27 septembre, on a bon espoir d'un compromis avec le capitaine Sicard, mais le capitaine Louis de Beudinar qui est à Sauze demande soixante quinze écus. Finalement, le 9 octobre, « pour houter lez prisoniers deteneulz Alos par le cappitaine Sicart » on se résout à « fere ung emprunt sur lez particuliers qui seront enroles, item de imposer ungne talle de vint florins pour cent en monoye de Savoye, item de prendre le ble que maitre Honore Simonis et maitre Joseph Dominicy hont achete de cappitaine Anthony Guarnier au nom de la comunaute ». Cette taille rapporte 7 581 florins sur les 11 251 florins de recettes fiscales pour six tailles de l'exercice 1594-1595 alors que les impôts ne s'élevaient qu'à 7 770 florins deux ans plus tôt.

C'est un ballet incessant de messagers qu'il faut payer de quelques sous à un ou deux florins par course sans compter les dépenses de pain et de vin, lorsqu'on offre des collations aux personnes de passage. Le 9 octobre 1594, le clavaire rembourse au consul Lamberty « ung florin lesquelz donet aus enfanz que aneron fayre la discouverte le matin que les enemis sen aneron [...] per une autre fes que fayre la descuberte jusque au Robertz ⁸⁶ ». Le 20 octobre, cinq hommes sont rémunérés « per aver dormy en gardo au cloat de requist lou vespre que les enemys sen aneron » ainsi qu'un enfant « per estre anat deux ou troys foys en centinelle quant les enemis sen aneron ». Le 18 octobre, le rapport est rendu au lieutenant de juge concernant les dommages commis par les soldats de la compagnie du « sieur chevallier de Mirabel tant aux raisins que autres fructages desdites vignes que estoint encores a vandanger que au gatement et depopulation des souches, ranversemant de tinelles sive caucadoyres comme estoint auxdites vignes rempliez de raisins follies » et selon les rapporteurs le préjudice s'élève à « cinq cens charges vin ⁸⁷ ayant esgard que y avoit danviron cinquante cinq caucadoyres remplies de raisinz folles et rameses par lesdiz soldas ». En outre, deux métairies ont été brûlées aux Clotasses ainsi qu'une bastide à Chanlonc au terroir de Guillaumes et la valeur de cent vingt-cinq charges de raisins emportées. Enfin au « masage appele le Rouber hi avoyt truvé plusieurs maisons rompues demollies et saccagées », dommage estimé à deux cent vingt-cinq écus.

Le 1er novembre, le clavaire paye cinq cents florins qui sont portés au capitaine Sicart à Allos. Le 5 novembre, il donne dix florins « au cappitaine Martin Dominici et a vingt et cinq souldas queron anas [...] per veser que hier vengut uno troupe de sauldas dau Sauze per fayre de prisoniers ». Le 9, la commune règle ses dettes au sieur de Daluys pour sept cent quatre-vingt-trois florins. Le 24 novembre, on paye un ouvrier « per uno pesse de fuste que a balhat per fayre le lintalh du portal sobeiran que per sept hemines de gip per adobar audit linthalh ».

Le 8 décembre, les consuls ont un courrier de M. du Castellet « contenant luy ramborsser la somme de septante huit francs en puictolles quil a forny aux souldas quil advoit ramassé pour les mener ici pour secours lors que le sieur chevallier de Mirebel se estoit parque au Rouber ». Le 12 mars 1595, l'affaire est toujours pendante. Les consuls proposent

⁸⁴ Troupeau de chèvres. Voir aussi pour la garde des chèvres les contrats de la communauté 3E 4/301 f° 269 v° (15 novembre 1574), f° 424 v° (13 novembre 1575)

⁸⁵ Theo, teo : résine utilisée pour s'éclairer avec des flambeaux lors des rondes

⁸⁶ Les Roberts, hameau de Guillaumes (se rencontre aussi sous la forme Rouber)

⁸⁷ Soit environ 510 hectolitres

de « fere responce a monsieur le chevallier de Mirebel et luy offrir cent cinquante escus tant en argent que en marchandise ». Le 7 mai, lors de la dernière assemblée de leur mandat, les consuls indiquent que « ceste annee cest fait ung grand desordre et depopulation des boscayrages de la presente ville et mesmes sur les pinz et en stecail ».

Le 15 mai 1595, le conseil rassemble à son de cloche dans l'église procède à l'élection du lieutenant de juge et des consuls après avoir prêté selon la tradition le serment « de bien et deubement garder et observer les choses publiques concernent la villo, le chasteu dicelle a leur pouvoir et puissance a la sainte foy cathollique et a la obeissance du roy, maintenir et soubtenir privillieges, libertes a la presente villo, pouvres, fammes, vefves enfantz, orphellins aussi et aultres choses y requises et necesseres. [...] Aiant ledit conseilh fait la ellection de lieutenant de juge en vertu dez privillieges de la presente villo ne pouvant mander querir les lettres a Castellane de constitution du sieur juge a cause dez grandz danger dez guerres et garnisons voisines de divers partis pour raison desquelles les hommes de ladite villo nossent sortir pour nestre faitz prisoniers ledit conseilh a requis maitre Honore Maty lieutenant de recepvoir et balher le serment accoustume audit maitre Anthoine Dominici nouvellement esleu audit office de lieutenant de juge pour l'annee suivante ».

Le 17 mai 1595, « au Sauze ero aribat uno troupe dez saudaz de monsieur de Mirabeou ». Le 28 mai Jehan Garnier est gratifié de soixante dix florins « en déduction de la norriture dez prissoniers dau Sauze logez a sa maison ». Sont également payés de leurs services trois hommes « que avet gardar lez prisonniers dudit Sauze » successivement quatorze, sept et seize jours. Le 1er juin, le clavaire paye au fils du consul Pons et au fils de Guiberti « vingt pinatelos per estre anas fer la descoverto jusques au Robertz et per vingt jourz de mai » soit un florin, quatre sous, trois liards. Le 4 juin, les consuls reviennent sur « la deppopulation que se fait dez arbres et bouscages du present lieu, pins et melles » et interdisent les coupes de bois sans « la licence et autorite desdits sieurs consuls ». Mais c'est toujours l'insécurité qui préoccupe car rien n'est réglé malgré les trêves successives. Ordre est donné de « fere bonne garde et en exequion de ce de doubler le capage et que la dezene commandee au chasteau tiendra pied et y demeurera nuict et jourt ». Les négociations avancent cependant avec le sieur du Cartier : « toutz les differentz que sont en notre commune et le sieur du Cartier seront remis a monsieur du Castellet a la charge que ledit sieur nous fera remettre les ravages et ranson des prisonniers ».

Le 7 juin, deux hommes de l'écuyer Gay du Castellet ont apporté des nouvelles et indiquent que « lez troupes de monsieur de Miribeou montanon en ces quartierz et de si pendre ben gardo ». Le 16 juin, on dépense vingt six florins pour « la soupado que ville donet a monsieur leschuiet Gai du Castellet ». Le 18, celui-ci fait parvenir une missive aux consuls les invitant à « acorder avec monsieur du Cartier au Sauze ». « Tous d'ung contentement et par pluralite de voix ont conclu que ledit sieur Cartier en restituant tout ce qu'il a pris et ravage en ceste ville en paiant la norriture dez prisoniers en argent on accomodera en precomptant les quatre vingtz scus que ladite commune luy est obligee a la charge que balhera a parole au sieur du Castellet de ne corrir ny molester aulcun de la presente villo ». Le 24 juin, le fils de Clément Raibaud a porté des lettres à M. du Cartier au Sauze « per l'apointement dez prizonnies ». Le 4 et le 7 juillet c'est un garçon d'Annot puis un envoyé du capitaine Sicard à Allos qui apportent à Guillaumes des lettres réclamant le paiement de sommes dues. Le 16 juillet, alors que les négociations semblent aboutir, les consuls restent vigilants et renforcent les mesures : « ung chacun que sera comande en capage en castel y demeurera pour sa journee au ban d'un scut et de fere revisiter dez cossieres tant de bas que dault que chacun ait la ouvrer et avoir aussi fait un rolle de soixante soldartz comme est porte par le rolle et demeureront prestz et de fere le casernet del bestiary tant gros que menut a la maniere de l'annee passee et de prester le ble que y est encore en la villo a ceulx quen auront besoing et de veser le metre en bonnes luecs ».

Ce sont surtout les soldats du chevalier de Mirabeau que l'on craint et le 23 juillet, un groupe d'hommes se rend « lo jourt de la Madeleino vers Raton per vezer que y ero vengut de saudas d'Antrevals ». Apprenant que le chevalier de Mirabeau « aribet à Colmars » on envoie des sentinelles « en paniers ». Le 2 août vient à Guillaumes « ung garson que a mande monsieur le chevalier de Mirabeou de lui mander uno partie de l'argent que la ville lui devoit ». Cette ouverture permet d'espérer un arrangement mais les consuls restent prudents. Un homme est mis « en sentinel verz lo Sauze que y ero aribat de saudas dau Castelet ». Une autre sentinelle avait été envoyée « quant lo chevalier prengit Torameno »⁸⁸. Ces mouvements de troupes suscitent une grande nervosité et entretiennent l'inquiétude, désorganisant l'activité. Le 3 septembre, les consuls accordent quatre florins à un pèlerin « amore dei per estre anat en romeirage de Notre Dame de Mondevin⁸⁹ en Pimont ». Comme souvent, c'est encore un « garson du Puget de Rostang que aporte lettre de monsieur de Villo Plano de lui mander une contribution de trez cenz et nonante escuz ». La ville de Guillaumes n'en finit pas d'accumuler les dettes. Une lettre est aussi arrivée d'Allos « de la part d'ung maître Gauthier lequel demande cinq cens escus a notre commune sans mettre aulcune raison ». Les consuls s'inquiètent aussi d'une éventuelle venue du roi en Provence « pour fere confirmer et ratiffier nous privillieges ». Se sentant isolés et manquant d'informations, les consuls ont envoyé un représentant auprès du lieutenant de Draguignan pour avoir « de nouvelles de France et monseigneur le duc despernon » dont le sort n'est toujours pas réglé. Le 28 septembre 1595, trois hommes sont allés « auprez dau castel du Sauze fere sentinelo lo vespre que en meneron laver de Bochaniero⁹⁰ ». Le 29 septembre, on porte deux paniers de raisins au capitaine Sicard à Allos.

Le 1er octobre, le clavaire n'a plus d'argent pour payer la garde. Il faut imposer une nouvelle taille de douze florins pour cent. Quelques jours plus tard est annoncée la recette de la dîme pour l'évêque. Le 14 octobre, Raffel de la Croix est arrivé à Guillaumes pour « culhir la disme tant ble que vin de ceste ville en faisant apparoir ces papiers de collecteur ». Le 23 octobre, le clavaire achève « l'entier paiement de la norriture des prizoniers dau Sauze ». Le même jour, le consul Anthoine Pons reçoit sept florins et demi pour avoir conduit environ vingt hommes « a la gardo dau Bregon quant vindemianon a saint Michel dernier ». Il a été relayé par deux autres équipes les jours suivant et la surveillance des vignes a duré six semaines. On paye également Jehan de Buelh « per de pan que avet bailat que porteront aux saudaz que aneron a Castelnou quant lo cappitani Loisson prengit aver de Bochaniero ».

Le 5 novembre, Monet Coton a apporté de Daluis une lettre du lieutenant Dominici « de fere bonne garde et que d'Antrevalz ero sortit uno troupo de quatre vingtz homez venant verz ces quartiez ». Le 6 novembre, Honorat Rancurel a achevé la porte de la tour de Saint-Esperit « y aiant miz les taulez » moyennant quatre florins. Le 11 novembre, treize florins sont nécessaires pour couvrir les dépenses des soldats, une soixantaine « que anaron per recobrar lo botin de saint Brez ». Le 13 novembre, le capitaine Honorat Lambert reçoit neuf florins « per la courze quil a fait aux Poetz⁹¹ avec trento soldas que i devio este vengut de saudas de Antrevalz de monsieur lo chivalier de Mirabeou ». Un autre capitaine est payé pour avoir fait « la courzo » au Sauze et pour le « loage de sa maison pour tenir lesdictz prizoniers dudit Sauze ». Le capitaine Lois Lambert a fait une autre « courzo » à Villeplane avec une dizaine de soldats. Le 2 décembre, on donne huit réalles à Pons Ranquilh « pour exlargier son gendre de Villo Plano⁹² estant prizonier a Braoux per sargant Clenchardi ».

⁸⁸ Thorame dans la vallée du Verdon

⁸⁹ Mondovi

⁹⁰ Bouchanières, hameau de Guillaumes

⁹¹ Poetz (Poetis), Les Points hameau de Guillaumes

⁹² Villeplane, hameau de Guillaumes

Henri IV qui s'est rendu à Lyon nomme Charles de Lorraine duc de Guise gouverneur de Provence. Le 17 novembre 1595, le Parlement qui enregistre les lettres de gouverneur accordées au duc de Guise somme les partisans d'Épernon de quitter la Provence. Tandis que le duc d'Épernon est de plus en plus isolé, Lesdiguières qui seconde le duc de Guise accumule les succès. Le 8 décembre, les consuls ont reçu par un messenger du Castelet « une provision et placet de monsieur le duc de Guise gouverneur et lieutenant pour le roy en ce pais de Provence lequel pourte inhibitions et deffenses sur peine de la vie de ne paier aucunes contributions ny assignations donnees par le sieur despéron et de sen prevalloir et a ces fins mander ung double dudic placet par tout notre bailliage ensemble de deputer deux homes dez plus capables que se trouveront pour aller fere la reverance a mondit sieur de Guise et luy pourter ung present le plus honeste que se porra trover pour luy offrir de la part de toute notre commune ».

Le 13 janvier 1596, un homme est allé à Péone pour porter trois cent cinquante florins que la ville doit au capitaine Antoine Garnier. Le 4 février, les consuls ont dépêché deux délégués à Aix pour assister à l'assemblée des États de Provence mais le 8 il s'inquiètent de l'envoi d'une garnison craignant une atteinte à leurs privilèges et « libertés anciennes ». Cependant le capitaine d'Eaulx « a promis fer et de ne nous metre point aucune subjection au dessus de nous en dellaissant toujours messieurs consulx et aultres bons cheffz de ladite ville ». Aussi après en avoir débattu « tous de commun accord et sans discrepance ne voullant aucunement deshobeir a la bonne volonte de monseigneur le duc de Guise notre gouverneur ont conclu d'accepter la commission de le cappitaine deaulx et compagnie d'icelluy quest de trente hommes pour aide et assistance a messieurs les consulx de Guillaumes ».

Le duc de Guise installe une compagnie à Castellane et le 5 mars un messenger du commissaire Perrier vient demander à Guillaumes sa participation pour l'entretien des troupes en argent et en blé. Le 6 mars, le clavaire porte à son compte les frais de garde payés aux soldats de la ville de Guillaumes depuis le 4 mars 1595 se montant à 3258 florins.

Le 17 mars, on change la garde « a soult et livre attendu les advertissementz et dangiers qui y sont maintenant » et on prescrit que « n'entre aucun homme de guerre dans notre ville faisant l'estat de guerre ». Pourtant une bonne nouvelle arrive le 7 avril, le lieutenant Maty apporte « lettres de la paix lesquelles feront crier et publier ». Le duc d'Épernon quitte définitivement la Provence le 27 mai⁹³. Le 26 mai, on règle a « monsieur Perier commisere a la exation de cinq charges de ble et cinq charges davoyne la somme de deux centz soissante nou florins tant pour le paiement desditez cinq chargez de ble et cinq davoyne que son voiage et despens »⁹⁴.

Guillaumes n'a toujours pas mis un terme à ses litiges financiers puisque le 25 août 1596 le chevalier de Mirabeau détient toujours ses prisonniers au château d'Entrevaux. Mais, forte du retour à la légalité, la commune de Guillaumes entend porter l'affaire devant le duc et la cour. Car, malgré des contributions de guerre sans cesse en hausse (le budget est passé de 7800 florins en 1592-1593 à plus de 12 000 en 1594-1595), les soldats continuent leurs exactions à l'encontre des habitants des campagnes qui sont vulnérables contrairement à la ville de Guillaumes, bien protégée dans ses remparts. Ainsi le samedi 28 septembre 1596, deux heures avant le lever du jour, dix-huit soldats de la garnison du château d'Entrevaux « armés d'arquebuses, pertesanes et armes dastes » vinrent au hameau de Villeplane, enfoncèrent les portes des maisons, volèrent « ung pere de beuf a la veufve de feu Anthonin Robinier et prindrent Jehan Richelme prisonnier, son fiz [...] et entrant en la maison de celui qui depauze prindrent prisonniers Jehan et Berthomin ses enfans [...] et le batirent cruellement layant laisser en dangier de mort ». Selon un autre témoin ils prirent aussi une « saume » et dix bêtes d'aver à trois autres personnes. Ils disaient être envoyés par le chevalier de

⁹³ Henri IV utilise les services du duc d'Épernon au siège d'Amiens puis le nomme gouverneur de Guyenne

⁹⁴ Les comptes de mai 1596 à mai 1600 manquent

Mirabeau pour se faire payer des « arrearages des contribussions » que Guillaumes lui doit. Prisonniers et bétail ont été conduits au château d'Entrevaux. Déjà au mois de janvier vingt soldats du chevalier de Mirabeau vinrent deux heures avant le lever du jour et « ravajarent ledit masage tant de betalh que mubles » et, ajoute le témoin, « par sept ou huit diverses foys les dits soldats lez ont ransones saccages et fait de prisoniers ». Un autre habitant de Villeplane assure que « avec ses divers troubles les ont pilhes et ravages sy souvant que les ont laisez de tout ruines [...] La garnison du chasteau du Sauze comandee par le sieur du Cartier soubz l'autorite du sieur de Mirabel estantz proches lesditz masages danviron demy luo lez faisant ledit Cartier dordinere pilher et ransoner ». Un habitant de Beuil qui revenait le 2 août dernier de la foire du Puget en compagnie de huit personnes raconte qu'arrivés au lieu dit « la Lause au dessuz le molin d'Auvare terroyr encores du Puget de Teniers distant d'un cart de luo de la ville et chasteau d'Entrevalz, se trouverent au milieu de quatre embuscades en nombre entre toutes danviron de cinquante souldas armes darquibuses pertisanes et demi piques tous de la troupe du chevalier de Mirabel de ladite ville d'Antrevalz que les chargerent furieusement a grantz coups darmes dastes demi piques ». Le déposant fut blessé. Ils réussirent néanmoins à s'échapper à l'exception de Pierre Baret, blessé « jusques a mort » ainsi que Jehan Pontii consul, Anthoine Séranon et Honoré Pons qui « feurent retenus prisoniers et menes comme despuis entendirent au chasteau dantrevalz ». Le consul et les deux autres prisonniers y sont restés environ six semaines avec les fers aux pieds « estantz toujours menasses par le chevalier de Mirabel luy demandant cinq cens escus a lencontre des contributions ». Il précise avoir été « en uno prison plus basse et plus extroiste dont ilz endurent beaucoup davantage et leur manda dans icelle ung souldat que menassa de tuer le dipasant tenent uno dago nuo en sa main que luy en tira ung coup quil labatit avec son bras et dona deux coups de poing aux aultres deux prisonniers leur disant que leur cousteroit la vio ». Les otages prirent alors la décision de s'évader avec une corde. Mais lorsqu'ils descendirent la corde se rompit et « il tomba tout extordi et demeura demi mort et ses compagnons apres dont un de iceulx tomba dessus [...] et apres se estant ung peu remys a soy il se garantit et sen ala prandre retrete au lieu du Puget ou il demeura blesse au lit ».

Guillaumes a obtenu dans sa requête à Aix l'envoi, le 5 septembre 1596, d'une lettre d'injonction au chevalier de Mirabeau exigeant qu'il cesse ses actions violentes contre les habitants de Guillaumes : « Ceux de l'assemblee mont fait plainte que vous deteniez quelques habitantz de Guilhaumes pour ne vous avoyr voleu payer de contribussions que vous leur demandez qui ont este surcises par ordonnance dez estatz que jay confirmer et leur ayant promis de vous en escripre et fere en sorte que vous mettiez en liberte lesdiz prisoniers puis quilz ne sont detenus que pour ce subject je vous prie de le fer tout incontinent affin de fer cesser les plaintes⁹⁵ ».

Le 29 septembre 1596, un rôle de vingt hommes est établi pour l'estimation des biens en vue de la confection du livre terrier et on décide « de fere informer des abactz et imprisonmentantz et aultres fortz faitz que nous a fait monsieur le chevalier de Mirobel ». Le 26 janvier 1597, il est question de « fere rebilher la tour de pehonete au plus tost ». Quant aux négociations avec le chevalier de Mirabeau, un difficile marchandage se poursuit, celui-ci ne voulant pas « moinz de sept cens escuz ». Le 9 mars, on fait une nouvelle offre de six cents écus. Les Etats réunis à Marseille en mars 1597 décident la « levee de troys homes pour feu accordee à monseigneur le gouverneur sur tout le corps du pays pour ung pront secours et obvier aux surprises des enemis le lonc de la coste de la mer en cas de dessante [...] estantz tous les iceulx des communautes chefs de vigueyriatz⁹⁶ charges par ladite deliberation d'advertyr les lieux de vous vigairiatz dans huit jours après lesdiz estatz de fere chascun ledit enrolement ». Mais le 11 avril, devant le peu d'empressement des communautés, les

⁹⁵ ADAME 7/HH

⁹⁶ Guillaumes est chef-lieu de viguerie

procureurs du pays s'impatientent et rappellent Guillaumes à ses obligations exigeant « les enrolemantz des melheurs et plus agueris soldas que vous truverez » faute de quoi on leur enverra un commissaire à leur frais pour établir le rôle. Mais il est aussi demandé aux consuls de fournir « les certifficatz et rolle du betalh que leur peut avoyr este prins par les troppes de monsieur dez deguieres⁹⁷ pour luy en desduyre le prix de icelui des sommes que lesditz estatz lui ont accordee et aussy fere entendre a touz ceulx qui ont forny vivres, forny argent ou grainz au pays durant les troubles de nous envoyer lestat de leurs debtes pour les aviser et les represanter a la prochaine assamblee suivant lesditz estatz ».

Signe des temps plus tranquilles, le 16 mars 1597, on réduit la garde d'une dizaine. En juin la nouvelle municipalité reprend les négociations avec le chevalier de Mirabeau, l'accord paraissant se faire sur la base de 688 écus pour laquelle on s'impose une taille de six florins pour cent. Enfin, le 16 juillet, le « chevallyer de Mirabeu⁹⁸ gouverneur pour le roy du chasteau d'Entrevaulx tyens quytte les consulz et communauté de la ville de Guillaumes des contrybutions que me debvoient pour l'anteryens de mes compaignyes establyes en garnison a ladite ville et chasteau d'Entrevaulx se montant la somme de deux mille escus suyvant le compte fayt avec monsieur Pierre Lambert consul et maistre Jausep Domyntisy et sire Baltezar Durand depputes par ladite commune ».

Le 11 octobre, à l'annonce du logement d'une compagnie du duc de Guise à Guillaumes les consuls tentent d'en retarder l'exécution. Le 19 octobre chaque chef de maison devra apporter un pin ou autre bois de la longueur de deux canes d'ici demain midi en vue de faire une « palaissado ». Le 11 février 1598, les consuls de Guillaumes ont reçu une lettre du duc de Guise gouverneur et lieutenant général en Provence annonçant « letre pattente de sa mageste de tenyr et fere convoquer un estatz general pour resoldre les afferes de sadite mageste, proffit et utillite de la province ». Ils désignent un député pour se rendre à l'assemblée d'Aix le 20 février. Le 29 mars, Inberty en fait le compte-rendu lors du conseil qui décide par ailleurs de « payer toutes fournitures faites a monsieur le chevallyer de Mirobel lors que passa ici avec ses troupes et tout ainsi que sera avise pour eulx et aultres, item que les quatorze realles quilz ont done aux soldas comme ont demeure a la porte lorsque les troppes de monsieur le chevallyer passerent par ici seront payes de la jant delaymens ».

Le paix de Vervins qui est signée le 2 mai et publiée à Aix le 1er juillet 1598 contribue à éteindre les derniers foyers de troubles. Le 6 septembre 1598 « a este explique par messieurs les consulx que pour joyr de la paix que pleit a Dieu nous doner seroient davis de diminuer la garde et la remetre dors en la a troys desaines pour jour a la charge que chascun fera bone garde au ban d'un florin pour ung chascun que y falhira ».

Le compte du clavaire de l'année 1600-1601 reflète la fin d'une longue période de troubles plus ruineuse pour les habitants par l'ampleur des impôts et les frais de fortification et de garde que par de réelles destructions ou pertes humaines occasionnées par des troupes à l'encontre de fermes isolées dans les dernières années. Les impositions qui sont passées de quatre cent cinquante florins à douze mille entre le début et la fin des guerres de religion diminuent de moitié dès 1601 avec 6 087 florins de recettes et surtout les dépenses de la communauté se réduisent de façon encore plus nette à 3 794 florins. Guillaumes aborde le nouveau siècle dans une sérénité retrouvée.

⁹⁷ Lesdiguières

⁹⁸ Il signe Mirabeau

GLOSSAIRE

acampar : rassembler	carrola, carriol : chariot
acoutir : amener à bien, arranger	casernet : cahier, rôle
acoutrar : habiller, ajuster	castel : château
adobar : arranger, équiper	caucadoyre : cuve pour fouler les raisins
adurre : apporter	caussino : chaux
aiguo : eau	chabrayre : troupeau de chèvres
alebardier : hallegardier	chalancho : ravin, précipice
alaquay : arbalétrier, fantassin	charge : mesure de vin valant 80 pots à Guillaumes, soit 102 litres. Mesure de poids valant 12 rups et mesure de capacité, notamment pour les grains, de 120 litres environ divisée en 3 setiers
albre : arbre	cheinon : chaîne
ambe : avec	clavat : fermé à clé
anar : aller	clavel : clou, clé
arbaristiere : meurtrière	colation : repas léger
arribar : arriver	compulsoire : contrainte
artilhario : artillerie	copar : couper
assertir : soumettre	cope, coupe : mesure de vin valant environ un tiers de charge
asta (arma d') : arme de jet	cortine : mur d'enceinte entre deux bastions
ausar : surélever	cossiero, corsiero : chemin de ronde, rempart
aver : mouton	courzo : expédition
average : troupeau	cridado : proclamé
bailar, bailler : donner, fournir	cubert : couvert
balmo : grotte, réservoir d'eau	cueisso : cuisse
ban : redevance, amende	culhir : percevoir
banaste : corbeille	cumelle : assemblé
barri : rempart	dapet : près de, au pied de
beal : canal, conduite d'eau	deguno : aucun
bealiero : bief	delaymens : retard
bestie : bétail	dellayer : retarder
bocque : déversoir	descubrir : surveiller, voir de loin
bosc : bois	detengut : détenu
boscayrage : coupe de bois	dintre : à l'intérieur de
bouscage : bosquet	discrepance : désaccord
brandon : torche	elegir : désigner pour une mission
bugado : lessive	emine : mesure de capacité correspondant à la moitié d'un setier soit 20 litres environ
cabion : voir gabion	escalement : escalade
cairado : perché, élevé	esgalisation : répartition de l'impôt
calado : pavage	eslargi : libéré
camín : chemin	espiar : épier
canebier : chenevière	esquairar : équarrir
canne : mesure de longueur valant 2m à Guillaumes	exaction : levée de l'impôt
canton : coin, quartier	excandele : échandole, bardeau de toiture
cantounado : refend, angle de batisse	fabre : forgeron
cap de hostal : chef de maison	
capage : impôt par tête	
capon : chapon	
carementran : début du Carême	
cargo : voir charge	
carrado : voir cairado	

ferar : garnir de fer
 foairon : foyer
 fogassol : fougasse, gâteau
 folle : foulé, écrasé
 folar : fouler
 forestier : étranger, habitant des hameaux extérieurs à la ville
 fornilha : bois pour chauffer le four
 fortalasse : forteresse
 fossat : fossé
 fustalho, fusto : bois de construction
 gabion : pièce servant de poste d'observation
 garito : guérite
 gausit : usé
 gip, gep : gypse, plâtre servant de mortier
 gippar : maçonner
 goffon : gond
 gondo : barre, cheville
 gorgo : conduite d'eau
 gorio : bouche, entrée
 gorje : gouttière
 gravo : lit pierreux
 guardo : garde
 hemine : voir émine
 hobrir : ouvrir
 huster : libérer
 insollance : effronterie
 levre : livre, registre
 liero : allivrement, cadastre
 liebro : livre, mesure de poids de 380 gr environ divisée en 16 onces
 luec, luego : lieu
 luo : lieue
 mandat : envoyé
 manobier : ouvrier, aide maçon
 mascle : petit canon
 masage : hameau
 mele : mélèze
 mesagier : messenger
 mesnage : provision
 mesnagier : habitant
 miech : moitié, demi
 miey : milieu, midi
 mitat : moitié
 molo : meule
 mostre : revue
 mosur : monsieur
 mulo : mule
 nadon : jeune mouton
 nogier : noyer
 factura : construction
 feramento : ferrure
 nuech : nuit
 obedient : obéissant
 onse, once : mesure de poids valant environ 25 gr
 pagar : payer
 palaissado : clôture avec des pieux
 palamela : paumelle
 pan : pain
 pal, palme : mesure de longueur valant 0,260m
 panatur : panetier (préposé à la distribution du pain)
 pane : pêne de la serrure
 parador : paroi
 paret : paroi, muraille
 pargemin : parchemin
 pasar : passer
 peiro : pierre
 persequer : pourchasser
 pesa : pièce de bois
 pe, pet : pied
 pilon : poteau, pilier
 pinatel : pin
 pinto, pinte : mesure de vin subdivision du pot
 plancha : grosse pièce de bois pour traverser un torrent
 plato : planche
 plazer : plaisir
 plumb : plomb
 polli, polo : axe
 portal, portalet : porte, portail
 pot : mesure de vin valant 1,275 litre à Guillaumes
 pouldro : poudre
 prat : pré
 prix-fait, priffait : travail, entreprise à forfait
 provesir : pourvoir
 puei : puy
 quartalet : mesure de vin
 querre : chercher
 rabilhar, rebiller : réparer
 rebiero : rivière
 recobrar : récupérer
 redono (tourre) : tour ronde
 reloge : horloge
 remudado : changé, transplanté

notari : notaire
rodo : roue
rolla : rôle
romeirage : pèlerinage
rup : mesure valant environ 7,8 kg
sauma : bête de somme, âne
scalo : escalier
senepon : clou à grosse tête
serar : scier
serrar : fermer
setier : mesure de capacité notamment
pour les grains valant environ 40 litres
sisterna : citerne
sobit, subit : aussitôt
sober : au-dessus
souel : voir suelho
sopert : surplus
spiar : voir espiar
stajairar, estagear : échaffauder

reprin : son dont on a tiré la fleur
resauput : reçu
suelho : fosse, cloaque
taborin : tambour
talhar : tailler, couper
tappo, etape : imposition militaire
taule : planche
thuition : garde, défense
tinelle : cuve
tirar : tirer
tocar : battre
tripas : boyaux
torre : tour
tuar : tuer
ubert : ouvert
vedelo : veau, genisse
vendimiar : vendanger
vendemie : vendange
veser : voir
vespre : soir

La monnaie

denier
patar, patach, sepete : monnaie valant deux deniers
liard ou quart : 3 deniers (quart de sou)
sol, sou ou gros : 4 liards
pinatele : monnaie de 10 liards frappée pendant la Ligue mais en raison de sa dévaluation
comptée pour 3,35 liards en 1595 par le clavaire de Guillaumes
florin : 12 sous
teston : monnaie frappée par Louis XII en 1513 dont la valeur a varié entre 10 sous 2 deniers
et 12 sous 6 deniers
livre : 20 sous
réal : 4 florins et 7 sous et demi ou 50 sous
écu : de 6 florins à 6 florins 7 sous et demi selon les cas

